

Ministère de l'agriculture,  
de l'Elevage, de la Pêche et  
de l'Alimentation



Ministère de l'Economie  
et de la Relance



**RGA** | RECENSEMENT GENERAL DE L'AGRICULTURE ET DU SYSTEME  
PERMANENT INTEGRE DE STATISTIQUES AGRICOLES



VOLUME 1

# RAPPORT TECHNIQUE DES MODULES CENTRAUX

RGA 2020



**LA BANQUE MONDIALE**  
BIRD • IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE



Projet de développement  
des statistiques



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture

## SOMMAIRE

<b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....	<b>4</b>
<b>LISTE DES FIGURES</b> .....	<b>4</b>
<b>SIGLES ET ABREVIATIONS</b> .....	<b>5</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>6</b>
<b>I CONTEXTE, JUSTIFICATION ET OBJECTIFS DU RGA</b> .....	<b>7</b>
1.1 Contexte général .....	7
1.2 Contexte sectoriel .....	7
1.3 Contexte social récent.....	8
1.4 Justification du RGA.....	8
1.5 Objectifs du RGA.....	10
<b>II CONCEPTION ET MOYENS MIS EN ŒUVRE</b> .....	<b>10</b>
2.1 Conception du recensement .....	10
2.1.1 Organisation administrative et partenariat de mise en œuvre du RGA .....	10
2.1.1.1 Organisation administrative au moment du recensement .....	11
2.1.1.2 Cadre institutionnel et juridique de mise en œuvre.....	11
2.1.2 Approche méthodologique du RGA.....	13
2.1.2.1 Approche modulaire .....	13
2.1.2.2 Champs du recensement.....	14
2.1.2.3 Les unités statistiques .....	14
2.1.2.4 Principaux concepts.....	14
2.1.2.5 Organisation de la collecte.....	14
2.1.2.6 Méthode de collecte.....	16
2.1.3 Moyens humains, financiers et logistiques mis à la disposition du RGA .....	19
2.1.3.1 Moyens humains.....	19
2.1.3.2 Moyens financiers.....	21
2.1.3.3 Moyens logistiques .....	22
2.1.4 Outils de collecte .....	22
2.1.4.1 Questionnaires et manuels d’instruction.....	22
2.1.4.2 L’aspect genre .....	24
2.1.4.3 Matériels techniques.....	25
2.1.4.4 Applications informatiques.....	26
2.1.5 Stratégie de communication .....	27
2.1.6 Plan de tabulation, d’analyse et de diffusion.....	28
2.2 Principaux problèmes et solutions apportées dans la conception et la mobilisation des moyens.....	30
<b>III OPERATIONS DE TERRAIN</b> .....	<b>32</b>
3.1 Dénombrement pilote.....	32

3.2 Dénombrement des SD.....	33
3.3 Dénombrement proprement dit.....	33
3.3.1 Sensibilisation.....	34
3.3.2 Formations.....	34
3.3.3 Mise en place des équipes .....	35
3.3.4 Collecte.....	35
3.4 Exploitation des données .....	40
3.4.1 Personnel.....	40
3.4.2 Collecte, transmission et archivage des questionnaires.....	40
3.4.3 Apurement et validation des données.....	41
<b>IV EVALUATION DE LA QUALITE DES DONNEES. ....</b>	<b>42</b>
4.1 Contrôle d'exhaustivité des unités .....	42
4.1.1 Contrôle d'exhaustivité des Secteurs de dénombrement .....	42
4.1.2 Contrôle d'exhaustivité des ménages ordinaires.....	43
4.1.3 Contrôle d'exhaustivité de la population totale du pays .....	45
4.1.4 Contrôle d'exhaustivité de la population active agricole (12 ans et plus) .....	45
4.1.5 Contrôle d'exhaustivité des ménages agricoles.....	46
4.1.6 Contrôle d'exhaustivité des autres unités (module communautaire : villages, exploitations modernes et semi-modernes, organisations professionnelles agricoles).....	49
4.1.7 Evaluation et correction des non déclarés (ND) .....	49
4.1.8 ...Evaluation et correction des erreurs de cohérence entre variables d'un même module ou de modules différents (cas de la fiche de dénombrement et du module base).....	50
4.2 Evaluation de la structure par âge selon le sexe .....	50
4.2.1 Pyramide par année d'âge de la population.....	50
4.2.2 Evaluation quantitative des erreurs sur la structure par âge selon le sexe .....	53
4.3 Evaluation de la qualité des données relatives aux autres thèmes d'analyse du module de base.....	54
4.3.1 Situation matrimoniale.....	54
4.3.2 Pratique des activités agricoles .....	54
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>56</b>
<b>RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>57</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>59</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>60</b>
<b>ANNEXE 1 : PRINCIPAUX CONCEPTS UTILISES DANS LE RGA 2020 .....</b>	<b>60</b>
<b>ANNEXE 2 : LISTE DU PERSONNEL AYANT PARTICIPE AU RGA .....</b>	<b>70</b>

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Répartition des agents recenseurs et chefs d'équipe retenus pour la collecte par province et par administration .....	19
Tableau 2: Personnel de collecte et de transfert des données : postes, missions et affectation .....	21
Tableau 3: Budget prévisionnel du service d'assistance de la FAO (UTF/GAB/012/GAB) .....	21
Tableau 4: Budget prévisionnel d'assistance de la Banque Mondiale (dénombrement dans les 9 provinces pendant 4 mois) .....	22
Tableau 5: Moyens logistiques mobilisés par province.....	22
Tableau 6: Questionnaires et manuels d'instruction conçus pour la collecte .....	23
Tableau 7: Matériels techniques par province .....	26
Tableau 8: Problèmes rencontrés dans la conception du RGA .....	30
Tableau 9: Problèmes rencontrés au cours de la collecte et solutions apportées .....	37
Tableau 10: Taux de couverture des SD par province .....	43
Tableau 11: Situation des ménages ordinaires dénombrés par province selon le résultat de l'interview.....	43
Tableau 12: Comparaison du nombre de ménages ordinaires dénombrés en 2013 projeté en 2020 et le nombre de ménages ordinaires estimé en 2020 par province .....	45
Tableau 13: Comparaison de la population projetée en 2020 et celle estimée par le RGA en 2020 par province .....	45
Tableau 14: Comparaison de la population active agricole en 2013 projetée en 2020 et celle estimée par le RGA en 2020 par province.....	46
Tableau 15: Comparaison des ménages agricoles recensés en 2013 et projetés en 2020 et des ménages agricoles recensés par le RGA 2020 par province.....	47
Tableau 16: Comparaison des situations matrimoniales 2013 et 2020 .....	54
Tableau 17: Comparaison de certains indicateurs structurels entre 2013 et 2020 .....	54

## LISTE DES FIGURES

Figure 1: Pyramide des âges de la population agricole en 2020 .....	50
Figure 2: Pyramide des groupes d'âge quinquennaux de la population agricole de 2020.....	52
Figure 3: Courbe des rapports de masculinité de la population agricole par âge.....	52
Figure 4: Courbe des rapports de masculinité de la population agricole par groupes d'âge .....	53
Figure 5: Indice de masculinité des groupes d'âge .....	53

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>BCRGA</b>	Bureau Central du Recensement Général de l'Agriculture
<b>CAPI</b>	Interview assistée par ordinateur
<b>CNTIPPEE</b>	Commission Nationale des Travaux d'Intérêt Public pour la Promotion de l'Entrepreneuriat et l'Emploi
<b>COVID-19</b>	Maladie à coronavirus 2019
<b>DGS</b>	Direction Générale de la Statistique
<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
<b>GPS</b>	Système de positionnement par satellite
<b>ODD</b>	Objectif du Développement Durable
<b>OMD</b>	Objectif du Millénaire pour le Développement
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>OPA</b>	Organisations Professionnelles Agricoles
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PSGE</b>	Plan Stratégique Gabon Emergent
<b>RGA</b>	Recensement Général de l'Agriculture.
<b>RGPL</b>	Recensement Général de la Population et des Logements
<b>SD</b>	Secteur de Dénombrement
<b>SNDS</b>	Système National de Développement de la Statistique
<b>SPISA</b>	Système Permanent Intégré de Statistique Agricole
<b>SPSS</b>	Statistical Package for the Social Sciences
<b>TCP</b>	Programme de Coopération Technique
<b>TDR</b>	Termes de référence
<b>UNESCO</b>	Organisation des nations Unies pour l'Education, la Science et la culture

## INTRODUCTION

Conformément au document de Projet, les données du Recensement Général de l'Agriculture (RGA) sont diffusées à travers plusieurs volumes dont le présent Rapport Technique du Recensement Général de l'Agriculture (Volume 1). Il fait le point du contexte dans lequel l'opération a été réalisée, de comment elle a été conçue, de l'organisation technique et administrative mise en place, des moyens matériels, humains, financiers et techniques mis à disposition, de la stratégie de communication et de sensibilisation élaborée et mise en œuvre, de la conduite des opérations sur le terrain, de comment les données ont été traitées, afin d'apprécier la qualité de celles-ci. Il s'agit donc de passer en revue tout le processus de conception et de mise en œuvre à travers la documentation conçue à cet effet mais aussi des constats faits lors du traitement des données collectées.

Ce rapport vise deux objectifs essentiels : i) évaluer la qualité des données recueillies comparativement au contexte dans lequel le RGA a été réalisé, ii) archiver l'expérience afin qu'elle serve de référentiel aux opérations futures. Il devrait aussi permettre d'analyser la structuration interne des données collectées et de faire des comparaisons par rapport à d'autres sources externes de données récentes.

Il est structuré comme suit : contexte, justification et objectifs, conception et moyens mis en œuvre, opérations de terrain, analyse de la qualité des données, conclusion et recommandations.

## I. CONTEXTE, JUSTIFICATION ET OBJECTIFS DU RGA

### 1.1 Contexte général

Le Gabon, situé en Afrique centrale, est traversé par l'équateur et couvre une superficie de 267.670 km<sup>2</sup>. Environ 800 km de littoral lui donnent accès à l'océan Atlantique et il partage ses frontières au nord avec le Cameroun, au nord-ouest avec la Guinée Équatoriale et à l'est et au sud avec le Congo.

Selon les chiffres du Recensement Général de la Population et des Logements de 2013 (RGPL-2013), la population résidente est estimée à 1.811.079 habitants en 2013. Elle est composée d'un peu plus d'hommes (51,6%) que de femmes (48,4%) et relativement jeune. L'âge moyen de la population est de 26 ans. La moitié de la population a moins de 22 ans. Entre 1960 et 2013 l'effectif de la population a plus que triplé et s'est accru de 78 % au cours des 20 dernières années. L'accroissement de la population urbaine se fait de manière plus rapide (3,8 % en moyenne par année) que celui de la population totale qui est de 2,9 %.

La population est très inégalement répartie sur le territoire national. Une seule province sur neuf, l'Estuaire, abrite près de la moitié de la population. La densité démographique au niveau national est faible, 6,8 habitants au km<sup>2</sup>, mais dépasse 3700 habitants au km<sup>2</sup> dans la Commune de Libreville. La population est essentiellement urbaine (87 %) et concentrée sur 1,1 % seulement du territoire national. Le milieu rural est presque vide (désert rural). En outre, on note une mégacéphalie urbaine avec la moitié de la population urbaine vivant à Libreville et sa ville attenante Owendo.

Selon les projections démographiques de la Direction Générale de la Statistique (DGS) de décembre 2019, la population estimée en 2020 est de 2.176.766 habitants (51,4% d'hommes contre 48,6% de femmes). Elle devrait atteindre 2 469 296 habitants en 2025 et demeurer principalement urbaine en 2020 (87,6%). Aussi 53,8% de la population a moins de 25 ans la même année. La proportion de la population de l'Estuaire représente toujours en 2020 près de la moitié de la population du pays (49,5%).

Selon les estimations, 80 à 85 % du pays est recouvert par la forêt. Son sous-sol est riche en minéraux et en pétrole. L'agriculture, malgré son potentiel, demeure encore peu pratiquée, comparativement à certains pays de sa sous-région.

### 1.2 Contexte sectoriel

Selon les chiffres du RGPL de 2013, dans la population âgée de 12 ans et plus, 211.858 personnes pratiquent des activités agricoles et une personne active sur 5 est dans l'agriculture. La population active agricole est majoritairement féminine et citadine, conséquence du caractère essentiellement urbain de la population. La pratique agricole occupe essentiellement les personnes du troisième âge et les femmes. Les principaux types de cultures pratiquées par la population agricole sont l'agriculture vivrière (par 88 % des personnes) et la culture des arbres fruitiers (26 % des personnes) alors que les

autres cultures sont pratiquées par moins de 7 % de la population agricole. Le RGPL-2013 a dénombré 106.925 ménages agricoles dont 42.263 ménages en milieu rural (soit 39,5 %) et 38.657 ménages dirigés par des femmes (soit 36,2 %). Ainsi, un ménage gabonais sur quatre est agricole.

Après quatre années de croissance soutenue (6% en moyenne entre 2010 et 2014), l'économie gabonaise a enregistré un ralentissement en 2015 avec un taux de croissance du PIB de 3,9%. En 2016, avec un taux de croissance encore plus faible d'environ 2,7%, l'activité économique a été beaucoup affectée par la baisse de la production pétrolière (-4,2%) malgré une légère remontée des prix des produits pétroliers. La croissance du secteur non pétrolier a été estimée à 3,7% la même année. Cette situation a perduré jusqu'en 2019 car le PIB s'est établi à 3,9% contre 0,8% en 2018. Les perspectives 2020-2021 basées sur un certain nombre d'hypothèses comme une baisse de la production pétrolière de 4,5% en 2020 et de 1,3% en 2021, une chute du prix de baril de pétrole de 50% en 2020 et une hausse de 28,3% en 2021, etc., augurent une baisse du PIB de 0,8% en 2020 et une hausse de 4,1% en 2021. Cependant, ces prévisions risquent de ne pas être atteintes à cause de la survenue de la pandémie du COVID-2019 qui a fortement touché plusieurs secteurs de l'économie nationale.

Le Gabon est en situation de dépendance agricole, ce qui se traduit par une importation massive de produits agricoles. Cette situation fait courir au pays un risque de se retrouver un jour en insécurité alimentaire. Le développement du secteur agricole devient dès lors une question stratégique pour le pays. Il existe une filière cacao-café héritée de la période coloniale ; elle est en déclin constant depuis les années 1970. La production de caoutchouc s'est stabilisée depuis le milieu des années 1990 mais le niveau de production est très faible par rapport aux principaux producteurs. L'élevage est, quant à lui, essentiellement « villageois », commercialisé sur place. Enfin le potentiel halieutique du Gabon est élevé, mais sous-exploité.

### **1.3 Contexte social récent**

L'élection présidentielle du 27 août 2016 et les troubles qui s'en sont suivis, les rumeurs qui ont circulé dans le pays en 2019 concernant l'enlèvement d'enfants, la survenue de la pandémie du Covid-19 et les conflits homme-faune (éléphants)<sup>1</sup>, ont eu des effets négatifs sur le déroulement des opérations de collecte malgré la stratégie de communication et de sensibilisation mise en œuvre. En effet, certains ménages s'en sont servis pour défier l'autorité ou comme alibis pour refuser de se faire recenser ou donner des informations fiables.

### **1.4 Justification du RGA**

Le projet s'inscrit en droite ligne des grandes orientations définies dans la Plan Stratégique Gabon Emergent à l'horizon 2025 (PSGE-Vision 2025) et la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS). Il vise à améliorer les capacités des acteurs intervenant dans le secteur rural pour

---

<sup>1</sup> Selon les déclarations du Président du Conseil Economique et Social du Gabon, lors d'une mission dans les huit provinces sur neuf que compte le pays, en décembre 2020, le problème est généralisé dans le pays et serait dû non à une prolifération des éléphants (population estimée à 48 000) mais à la destruction de leur habitat à la suite de l'exploitation forestière.

leur permettre de prendre des décisions adéquates en matière de relance de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de la forêt, de gestion de la sécurité alimentaire, de suivi des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Le rôle de l'information statistique est déterminant pour l'évaluation des réalisations, l'établissement des choix et les prises de décision pour une meilleure allocation des ressources. Une connaissance plus approfondie du secteur et de l'espace rural s'impose donc pour répondre aux besoins en information croissants et pressants, en quantité et en qualité, des différents acteurs économiques pour asseoir leurs stratégies d'intervention sur des bases solides.

Les objectifs du développement dans le secteur rural ne peuvent être atteints que dans la mesure où le Gouvernement a une bonne connaissance de la structure de l'agriculture au sens large à travers la réalisation du RGA, puis de son évolution, à travers le Système Permanent Intégré des Statistiques Agricoles (SPISA).

En outre, cette opération statistique de grande envergure, qu'est le RGA, permettra au Gabon d'une part d'être au rendez-vous du Programme Mondial du Recensement de l'Agriculture 2020 (PMRA 2020) préconisé par la FAO, et d'autre part de contribuer à un meilleur pilotage et/ou suivi des objectifs du plan national de développement agricole, des indicateurs pour la lutte contre la pauvreté et des Objectifs de Développement Durable (ODD). Il permettra aussi de mesurer le niveau des engagements pris dans le cadre de la déclaration de l'Union Africaine (Déclaration sur l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire en Afrique), ratifiée par l'Assemblée Générale du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine en Juillet 2003 à Maputo et du Sommet Mondial sur la Sécurité Alimentaire (SMSA) tenu à Rome en Novembre 2009.

Tout programme réaliste de réduction de la pauvreté doit d'abord bien identifier et analyser les contraintes des populations cibles qui sont en majorité rurales. Les données et informations issues du RGA-SPISA, en complémentarité avec celles issues des enquêtes auprès des ménages et d'autres types d'études, seront des outils précieux à la disposition des pouvoirs publics et des autres acteurs du développement.

Or, le dernier recensement de l'agriculture date des années 1972/1973. Actuellement, le pays manque cruellement des informations statistiques fiables, complètes et à jour nécessaires pour la planification de son secteur rural et pour la formulation des stratégies et politiques et le suivi des réalisations. En effet, la production statistique dans le domaine de l'agriculture, l'élevage, la pêche et la forêt au Gabon est caractérisée, comme dans beaucoup d'autres pays africains, par :

- L'obsolescence des données structurelles et l'absence d'une base de sondage récente et d'un référentiel pour les enquêtes et les statistiques courantes ;
- La mauvaise intégration, l'inaccessibilité et la faible diffusion des données statistiques existantes avec pour corollaire la faible utilisation de celles-ci ;

- La faiblesse ou l'inexistence des ressources allouées (humaines, matérielles et financières) à la production statistique ;
- L'absence de diffusion des données statistiques par les outils technologiques modernes et performants permettant une exploitation, un accès convivial et une diffusion large des données disponibles ;
- Une inadéquation des données produites aux besoins des utilisateurs ;
- Le manque de fiabilité des données statistiques ;
- Une absence de politique cohérente de production de données statistiques ;
- Une dépendance de la production statistique des ressources extérieures ;
- La non prise en considération dans les enquêtes passées des données sur l'environnement social et économique du secteur (organisation du monde paysan, encadrement du monde paysan par les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, accès et offre de services de crédit, commercialisation, accès aux services de base et communautaires, atouts, contraintes et vocations des espaces agricoles et ruraux, etc.)

## 1.5 Objectifs du RGA

L'objectif global à court et moyen termes du RGA au Gabon est de collecter des données structurelles et détaillées sur l'agriculture, l'élevage, la sécurité alimentaire, la pêche et l'aquaculture, la sylviculture et l'horticulture (maraîchage et l'arboriculture fruitière).

Spécifiquement, le RGA contribuera à :

- Améliorer la production et la diffusion des statistiques agro-sylvo-pastorales et halieutiques ;
- Fournir des informations pour la prise en compte de l'environnement dans les programmes et projets de développement ;
- Avoir un dispositif intégré de collecte et de suivi de la campagne agricole, capable de fournir des informations fiables, riches et variées sur le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique ;
- Disposer d'un cadre de référence pour les enquêtes ultérieures ;
- Evaluer l'impact des politiques et programmes de développement agricoles ;
- Evaluer la valeur ajoutée du secteur agricole dans le Produit Intérieur Brut (PIB) national ;
- Evaluer les Objectifs du Développement Durable (ODD), la sécurité alimentaire, la pauvreté et la situation du genre ;
- Disposer d'un système moderne d'archivage et de diffusion des données.

## II. CONCEPTION ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

### 2.1 Conception du recensement

#### 2.1.1 Organisation administrative et partenariat de mise en œuvre du RGA

#### 2.1.1.1 Organisation administrative au moment du recensement.

Sur le plan administratif, le territoire gabonais est découpé en provinces (9), départements (48), cantons (152), communes (52), arrondissements (26), districts (26), villages et regroupements de villages (3 483).

#### 2.1.1.2 Cadre institutionnel et juridique de mise en œuvre

Le projet est placé sous l'égide du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche et de l'Alimentation, et du Ministère de l'Économie et de la relance, avec la collaboration du Ministère des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargée du Plan Climat et du Plan d'Affectation des Terres. Cette vaste opération statistique nécessite une bonne organisation. Cette dernière se décrit à travers la mise en place d'un cadre institutionnel et opérationnel.

La Direction Générale de la Statistique (DGS) reste impliquée dans tout le processus de réalisation du RGA/SPISA. Initié dans le cadre du TCP/GAB/3603 "Appui au développement des statistiques agricoles au Gabon", l'accord d'assistance technique a été signé entre l'État gabonais et l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) le 14 novembre 2018. Cet accord permettait d'obtenir de la FAO la mise à disposition du matériel de travail et des experts dans divers domaines de compétences pour les besoins du projet.

Le 10 décembre 2018 à Libreville, le RGA fut lancé officiellement par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement. La mise en œuvre des activités du projet s'est faite à travers les trois organes du RGA, à savoir : le Comité Technique, la Coordination Générale et le Bureau Central du Recensement Général de l'Agriculture (BCRGA).

#### ***Le Comité technique***

Le Comité Technique est présidé par les Directeurs Nationaux du Recensement. Ce Comité est l'organe d'exécution du projet. Il s'occupe de tous les aspects technique, administratif, financier et juridique. Il a pour rapporteurs le Coordonnateur Général et le Coordonnateur Général Adjoint ;

#### ***La Coordination nationale***

La Coordination Nationale est présidée par le Coordonnateur National et son adjoint. Elle est l'organe qui encadre toutes les activités du BCRGA et qui fait les propositions sur le plan technique pour la bonne marche du projet. Elle rend compte au Comité Technique. Entre autres, elle a pour missions :

- Assurer l'administration générale et la gestion financière du projet ;
- Veiller à la réalisation des objectifs du RGA ;
- Coordonner et orienter les actions du Bureau Central du Recensement Général de l'Agriculture (BCRGA) ;
- Prendre toutes les dispositions nécessaires au bon déroulement des travaux du RGA.

## ***Le Bureau Central du Recensement General de l'Agriculture (BCRGA)***

Le Bureau Central du Recensement Général de l'Agriculture est l'organe chargé de :

- L'élaboration du calendrier des opérations ;
- Le recrutement du personnel de terrain (enquêteurs et chefs d'équipe) ;
- La préparation des opérations de terrain ;
- L'exécution et le suivi des opérations de dénombrement et des enquêtes sur le terrain ;
- Le traitement informatique des données ;
- L'analyse et la publication des résultats du RGA.

Le BCRGA est divisé en cinq (5) sections, à savoir :

### ➤ **Section cartographie et collecte (6 cadres)**

- Révise tous les manuels avec la section Méthodologie et Analyse ;
- Rassemble, évalue et vérifie toutes les cartes des SD et leurs descriptifs ;
- Définit la structure de suivi des activités du RGA et la stratégie de collecte ;
- Révise le programme de formation des agents recenseurs et des chefs d'équipes dans les provinces ;
- Organise la collecte des données.

### ➤ **Section méthodologie et analyse (9 cadres)**

- Elabore les outils de collecte, les manuels, les plans d'analyse et de tabulation ;
- Organise les formations pour la collecte des données ;
- Traite et analyse les données ;
- Contrôle la cohérence et la vraisemblance des données collectées sur le terrain.

### ➤ **Section administration et finances (2 cadres)**

Cette section est transversale. Toutes les sections doivent faire recours à la section Administration et Finances pour tout ce qui est gestion du personnel, ordres de mission, correspondances administratives, textes régissant le RGA, décaissement des fonds par la CNTIPPEE, achat de matériel et fournitures, identification des imprimeurs, identification des prestataires, rédaction des TDR, organisation des missions et des ateliers, voyage des équipes vers les provinces, négociation des aspects logistiques, ... car tous les rapports financiers sont élaborés par cette section.

### ➤ **Section traitement et développement des applications (5 cadres)**

- Conçoit les programmes de traitement informatique (masque de saisie, programme de contrôle et tabulation) ;
- Prépare le programme d'analyse des données ;

- Définit les caractéristiques techniques du matériel informatique, teste et configure le matériel informatique et technique ;
- Forme les agents sur la manipulation des applications ;
- Traite les données, (écrire les programmes d'apurement, de tabulation des données etc. etc.)

➤ **Section communication (9 cadres)**

- Met en œuvre la stratégie de communication élaborée ;
- Programme des réunions de sensibilisation avec les Gouverneurs, les Préfets, les Maires et les Conseils départementaux dans les provinces ;
- Élabore les TDR de chaque activité de communication avec une évaluation des coûts ;
- Élabore le plan global de communication jusqu'à la publication des résultats du dénombrement, à savoir définir les activités avant, pendant et après le dénombrement.

Les personnels de terrain à savoir les superviseurs, les chefs d'équipe et les agents recenseurs sont sous la responsabilité du BCRGA. Cependant, il a été fait recours dans le cadre de la sensibilisation et de la communication en faveur du RGA, aux responsables des services décentralisés et déconcentrés de l'Etat (gouverneurs, préfets, sous-préfets, maires, chefs de villages et de quartiers, etc.).

## 2.1.2 Approche méthodologique du RGA

### 2.1.2.1 Approche modulaire

L'approche modulaire du Programme Mondial du Recensement de l'Agriculture 2020 recommandée par la FAO est retenue pour la réalisation du RGA. Le RGA du Gabon est ainsi scindé en trois groupes de modules. Le premier groupe de modules encore appelé modules centraux, doit permettre d'établir la base de sondage nécessaire aux deux autres groupes qui correspondent à la réalisation d'un ensemble d'enquêtes par sondage et couvrant les différents champs thématiques retenus. Ces différents modules et groupes de modules sont :

➤ **Modules centraux (dénombrement exhaustif : 4 mois) :**

- Module de dénombrement des structures et ménages ;
- Module de base des exploitations agricoles de type traditionnel ;
- Module des exploitations agricoles de types moderne et semi-moderne ;
- Module communautaire couvrant les villages et leurs hameaux ;
- Module des organisations professionnelles agricoles (OPA).

➤ **Module complémentaire (dénombrement par sondage) :**

- Module sur l'enquête de production végétale et animale (8 mois)

➤ **Modules thématiques (dénombrement par sondage) :**

- Module sur l'enquête Horticulture (maraîchage et arboriculture fruitière) (6 mois) ;

- Module sur l'enquête Pêche et Aquaculture (4 mois) ;
- Module sur l'enquête Forêt/Sylviculture et Environnement (4 mois).

#### 2.1.2.2 Champs du recensement

Les principaux champs couverts par le recensement sont :

- Le champ géographique : ensemble du territoire national comprenant les milieux urbain et rural ;
- Le champ sectoriel : production végétale, production animale, la production halieutique, la production aquacole et la production sylvicole ;
- Le champ temporel ou période de référence : généralement l'année ou la campagne agricole.

#### 2.1.2.3 Les unités statistiques

L'unité d'observation est le secteur de dénombrement et les unités d'analyse sont l'exploitation ou le ménage agricole, le village et l'Organisation Professionnelle Agricole (OPA).

#### 2.1.2.4 Principaux concepts

Un document d'une trentaine de pages est destiné aux concepts et définitions élaborés dans le cadre du RGA et qui concernent l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'aquaculture et la sylviculture. Les plus usuels sont annexés au présent rapport.

#### 2.1.2.5 Organisation de la collecte

Pour la réalisation des modules centraux du RGA, la coordination du projet a élaboré et mis en œuvre un dispositif organisationnel structuré, afin de garantir la bonne mise en œuvre des activités de collecte et de gestion des données. Cette organisation comporte cinq (5) niveaux hiérarchiques et opérationnels :

### ***Gestion de la collecte au niveau central***

Elle est placée sous l'autorité d'une équipe multidisciplinaire chargée de :

- Coordonner l'ensemble du processus de collecte et de gestion des données ;
- Elaborer les questionnaires et les outils de collecte ;
- Développer les applications de collecte et les déployer sur les tablettes ;
- Développer les applications de transfert des données et de suivi de la collecte ;
- Tester et valider les dispositifs de collecte ;
- Former les formateurs ;
- Suivre et assister les équipes de collecte sur le terrain ;
- Préparer le traitement des données ;
- Mettre en place un système de gestion des informations collectées ;
- Coordonner le traitement et l'analyse des données ;
- Assurer la diffusion des résultats.

A cet échelon, on range les Head-Quarter et les contrôleurs de la qualité des données prévus au niveau plus bas.

### ***Gestion de la collecte au niveau provincial***

Elle est composée de cadres et techniciens des différents sous-secteurs concernés par le recensement. Cette équipe a pour missions de :

- Coordonner toutes les activités liées à la collecte, à la vérification et à la transmission des données au niveau du serveur central ;
- Veiller à la mise à jour de la cartographie géoréférencées des infrastructures socio-économiques communautaires dans les zones d'enquête ;
- Gérer le matériel informatique (ordinateurs, batteries, chargeurs, tablettes) affectés dans leurs circonscriptions ;
- Assurer la formation et l'encadrement des agents de collecte ;
- Faire la collecte des données auprès des exploitations modernes et des OPA ;
- Apporter un appui technique et matériel aux équipes de terrain ;
- Assurer le suivi de la collecte et garantir le transfert des données au niveau central.

Ces cadres comprennent des superviseurs de collecte, des superviseurs des applications et leurs assistants.

### ***Supervision départementale***

Ce sont les assistants des superviseurs des applications et les chefs d'équipe qui assurent à ce niveau la supervision et l'encadrement directs des équipes de collecte. Leurs missions consistent à :

- Répartir le travail au sein des équipes en procédant aux assignations ;

- Assurer le contrôle quotidien du travail de ces équipes ;
- Assurer l'administration du questionnaire module communautaire ;
- Récupérer et valider les informations collectées ou mises à jour ;
- Organiser les retours sur le terrain en cas d'erreurs ;
- Transférer les données vérifiées vers le niveau central.

### ***Équipes de collecte***

Elles sont placées sous l'autorité directe des chefs d'équipe/contrôleurs. Leurs missions se résument à :

- Collecter les données auprès des ménages agricoles ;
- Assurer la correction et le transfert des données brutes aux chefs d'équipes.

### ***Coordination Nationale***

A ce niveau, il s'agit des responsables nationaux (Directeurs Nationaux, Coordonnateurs Nationaux) et provinciaux, qui n'interviennent pas directement dans les opérations de collecte. Ils ont un rôle de coordination et d'orientation. A ce titre, ils doivent recevoir périodiquement des rapports (tableaux de bord) leur permettant de prendre, le cas échéant, les décisions idoines de redressement.

#### **2.1.2.6 Méthode de collecte**

### ***Reconnaissance cartographique des SD***

Cette étape constitue la première activité de collecte sur le terrain. Dans toutes les provinces, les équipes commencent par localiser et retrouver les limites de leurs secteurs de dénombrement (SD) à l'aide du dossier cartographique qui comprend la fiche de localisation du SD, le guide d'orientation dans le SD et la carte du SD. À cet effet, tous les membres de l'équipe (agents recenseurs et chef d'équipe) parcourent ensemble les limites du SD. Ce travail se fait SD par SD et est plus facile dans les zones rurales car les limites des SD sont faciles à identifier qu'en zones urbaines où il faut d'abord trouver les repères sur le terrain à partir du dossier cartographique remis à chaque équipe.

### ***Énumération des structures (Ménages, Infrastructures, Exploitations et OPA)***

L'énumération des ménages, des exploitations agricoles, des infrastructures (scolaires, sanitaires et d'hébergement) et des OPA constitue la deuxième étape de la collecte des données sur le terrain. Dans chaque province, après avoir repéré les limites du SD, les agents recenseurs de chaque équipe procèdent à l'énumération exhaustive des structures, des ménages, des exploitations agricoles, des infrastructures et des OPA. L'énumération consiste à compter séquentiellement les structures habitées dans chaque SD et à compter séquentiellement les unités d'observation (Ménages, Infrastructures, Exploitations modernes/semi-modernes et OPA) dans chaque structure.

Les agents recenseurs sont constitués en binômes et chaque binôme doit couvrir le nombre de SD qui lui est affecté. Dans chaque SD, pendant que l'un des deux agents saisit les informations dans la

tablette, le second numérote séquentiellement chaque structure. Les deux agents alternent de sorte que chacun d'eux puisse jouer les deux rôles pour le renforcement de leurs capacités. Le superviseur et le chef d'équipe font le tour des binômes afin de s'assurer d'une part que le travail se fait correctement et d'autre part que le SD est totalement couvert. Ce travail se fait SD par SD. A la fin de l'énumération et après vérification, les agents procèdent à la synchronisation des données vers leur chef d'équipe.

### ***Méthodologie de collecte du module de base***

Le renseignement sur le module de base se fait auprès des ménages agricoles identifiés lors de la phase de dénombrement. À travers des interviews, les agents recenseurs collectent des informations spécifiques auprès des chefs de ménage ou de toute autre personne en cas d'absence du chef susceptible de donner les informations précises sur le ménage. Le module de base utilise la méthode CAPI (Entretien assisté par ordinateur) pour l'administration du questionnaire auprès des ménages et exploitants.

Toutefois, dans certaines zones rurales où il existe des zones d'accès difficiles, les équipes procèdent à un balayage systématique (c'est-à-dire l'interview directe du ménage dénombré.).

### ***Méthodologie de collecte du module communautaire***

La liste des villages est fournie aux chefs d'équipe chargés d'administrer ce questionnaire par les cartes SD. Cette liste est actualisée en fonction des réalités de terrain. Le village ici est considéré comme un groupement de populations à la tête duquel se trouve un chef de village. L'identification des villages et de leurs chefs est une action décisive et complexe à réaliser. Cette complexité est due au fait que tous les villages du Gabon sont fondus dans les regroupements qui peuvent très souvent avoir aussi le nom d'un village. Il faut donc dans un premier temps identifier clairement le nom du regroupement des villages ainsi que les différents villages qui le composent. Une fois cette opération faite, chaque chef de village est convié avec ses notables ou comité de sages à un entretien de groupe guidé, basé sur le contenu du questionnaire. Ces questionnaires sont préalablement assignés aux chefs d'équipe chargés de les administrer. Pour des zones non couvertes par Internet, le questionnaire en support papier est utilisé et les coordonnées géographiques des différents villages sont relevées par un GPS.

### ***Méthodologie de collecte du module des exploitations modernes et semi-modernes***

Lors de l'énumération des structures et des ménages, un dénombrement exhaustif des exploitations modernes et semi-modernes (agriculture, élevage, pêche et aquaculture) est systématiquement fait. C'est donc sur la base de cette liste que les superviseurs de collecte procèdent aux interviews quand cela est possible et dans le cas contraire au dépôt des questionnaires auprès des responsables de ces exploitations qui les renseignent.

### ***Méthodologie de collecte du module OPA***

Toutes les OPA rencontrées lors de la phase de dénombrement par les agents recenseurs sont enregistrées et signalées aux superviseurs de collecte qui se chargent par la suite de déposer le questionnaire au siège de l'OPA pour remplissage. Le superviseur de collecte peut également y prendre rendez-vous pour procéder à l'interview. Un recours aux chefs des secteurs agricoles est demandé afin de compléter la liste des OPA issue du dénombrement au niveau des SD.

## 2.1.3 Moyens humains, financiers et logistiques mis à la disposition du RGA

### 2.1.3.1 Moyens humains

Le personnel d'encadrement du RGA est constitué de 2 Head-Quarter, 9 superviseurs de collecte, 26 superviseurs d'applications et 34 superviseurs assistants. Il a été sélectionné parmi les cadres du BCRGA et les agents en service à la Direction Générale de la Statistique (DGS).

Comme personnel de terrain, le RGA a opté pour le recrutement local. Leur sélection s'est faite sur examen de dossier d'abord, ensuite par entretien et par test post-formation des connaissances.

Les agents recenseurs au nombre de 720, répartis en équipes de 6 ont eu pour missions d'administrer les questionnaires (fiche de dénombrement et module de base) et de synchroniser les données par Web. Quant aux chefs d'équipe (120 au total), ils ont eu pour rôles d'assigner les ménages agricoles aux enquêteurs, d'administrer le module communautaire, de contrôler et valider la qualité des données issues du terrain, de synchroniser les données via le Web et d'assurer le bon fonctionnement des applications.

**Tableau 1: Répartition des agents recenseurs et chefs d'équipe retenus pour la collecte par province et par administration**

Provinces	Agriculture/ Elevage	Pêche/ Aquaculture	Eaux et Forêts	Autres administrations	Chômeurs	Total	Nombre d'équipes
ESTUAIRE	52	12	1	11	274	350	50
HAUT-OGOUE	30	2	5	2	59	98	14
MOYEN-OGOUE	8	2	1	3	28	42	6
NGOUNIE	17	10	5	2	43	77	11
NYANGA	7	1	1	2	24	35	5
OGOUE-IVINDO	8	0	0	3	31	42	6
OGOUE-LOLO	9	2	0	5	19	35	5
OGOUE-MARITIME	9	2	3	9	40	63	9
WOLEU-NTEM	19	3	0	1	75	98	14
<b>GABON</b>	<b>159</b>	<b>34</b>	<b>16</b>	<b>38</b>	<b>593</b>	<b>840</b>	<b>120</b>

Source : RGA, Novembre 2019

La collecte est basée sur un système informatisé et de remontée d'information du terrain au niveau central. Ce système est animé par un personnel d'encadrement (comprenant les membres du BCRGA) dont le nombre, la description des missions et le niveau d'affectation géographique est présenté dans le tableau ci-dessous. Il y a lieu, cependant, de signaler que pour des raisons techniques (manque de connexion Internet dans certaines localités), certains questionnaires ont été remplis manuellement, acheminés et saisis au niveau central.

Le personnel national a reçu l'appui technique de fonctionnaires de la FAO (Siège à Rome et Bureau régional à Accra), de consultants internationaux (un statisticien et un informaticien) et d'un consultant national en communication.



**Tableau 2: Personnel du système informatisé de collecte et de transfert des données : postes, missions et affectation**

Catégorie personnel	Description des missions	Nbre	Composition et répartition	Affectation
Headquater et Superviseur des applications (IT)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Gère le système et tous ses utilisateurs</li> <li>▪ Connecte et déconnecte les équipements informatiques (tablettes et ordinateurs portables) du système.</li> <li>▪ Assigne les SD aux équipes</li> <li>▪ Contrôle la qualité des données issues du terrain</li> <li>▪ Synchronise les données (Bluetooth &amp; Web)</li> <li>▪ Assure le bon fonctionnement des applications</li> </ul>	62	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>2 personnes</u> : Headquater et son assistant</li> <li>- <u>26 superviseurs des applications</u> (2 à 3 SA par province)</li> <li>- <u>34 assistants</u> aux SA au total dans tout le pays</li> </ul>	Niveau central et provincial
Superviseur de la collecte	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Visualise l'avancement du travail du terrain (Rapports et tableaux de bord)</li> <li>▪ Place ou remplit les questionnaires OPA et exploitations modernes et semi-modernes auprès des enquêtés</li> </ul>	9	- 1 personne par province	Niveau provincial
Facilitateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Visualise l'avancement du travail du terrain (Rapports et tableaux de bord)</li> </ul>	9	- Directeurs provinciaux d'agriculture	Niveau provincial
Observateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Visualise l'avancement du travail du terrain (Rapports et tableaux de bord)</li> </ul>	9	- Directeurs nationaux, Coordonnateurs nationaux	Niveau national et provincial
<b>Total</b>		<b>89</b>		

Source : Stratégie de la collecte des données des modules centraux du RGA, juillet 2019

### 2.1.3.2 Moyens financiers

Le budget du Projet RGA a été principalement supporté par un financement de la Banque Mondiale au Gouvernement par une prise en charge globale de 5.361.673 USD ou environ 2 952 385 150 FCFA. Ses dépenses ont été exécutées d'une part par la FAO à travers l'Accord UTF/GAB/012/GAB (modifié) du 15 novembre 2018 signé entre l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et le Gouvernement de la République gabonaise représenté par la Commission nationale des travaux d'intérêt public pour la promotion de l'entreprenariat et de l'emploi (CNTIPPEE) d'un montant de 2 135 300 USD soit environ 1 174 415 000 FCFA et directement par la CNTIPPEE pour un montant de 3 226 373 USD soit environ 1 777 970 150 FCFA.

**Tableau 3 : Budget prévisionnel du service d'assistance de la FAO (UTF/GAB/012/GAB)**

Code	Rubriques	Montant USD	Montant en FCFA (1 USD=550 FCFA)
5542	Consultants internationaux	246 000	135 300 000
5543	Consultants nationaux	60 000	33 000 000
5500	Assistant administratif opérationnel	36 000	19 800 000
5900	Voyages	517 060	284 383 000
6100	Equipements non fongibles	1 061 200	583 660 000
6150	Services d'appui technique	49 490	27 219 500
6300	Dépenses générales de fonctionnement et divers	19 315	10 623 250

<b>Sous total budget</b>		<b>1 989 065</b>	<b>1 093 985 750</b>
6130	Frais d'agence	139 235	76 579 250
Coût du rapport final		7 000	3 850 000
<b>TOTAL BUDGET</b>		<b>2 135 300</b>	<b>1 174 415 000</b>

**Tableau 4: Budget prévisionnel d'assistance de la Banque Mondiale (dénombrement dans les 9 provinces pendant 4 mois)**

Rubriques	Montant USD	Montant en FCFA (1 USD=550 FCFA)
Activités préparatoires	229 000	125 950 000
Prise en charge des agents de terrain	1 625 454	893 999 700
Prise en charge du personnel d'encadrement	215 564	118 560 200
Forfait internet et communication pour la collecte des données sur le terrain	330 546	181 800 300
Prise en charge du carburant pour véhicules de terrain	311 636	171 399 800
Sensibilisation	193 200	106 260 000
Location véhicules dans les 9 provinces	196 364	108 000 200
Location d'embarcation (Zones maritimes, lacustres et lagunaires)	130 909	71 999 950
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>3 226 373</b>	<b>1 777 970 150</b>

### 2.1.3.3 Moyens logistiques

Les moyens logistiques utilisés sont les véhicules (38) et les embarcations qui ont été louées pour une durée totale de 295 jours. La plupart des véhicules utilisés ont été également loués. Les moyens propres de la DGS s'élèvent à 16 véhicules (dont 4 mis à disposition par la FAO).

**Tableau 5: Moyens logistiques mobilisés par province**

Provinces	Véhicules	Embarcations (Nombre de jours)
COORDINATION NATIONALE	1	
ESTUAIRE	16	30
HAUT-OGOOUE	4	
MOYEN-OGOOUE	2	40
NGOUNIE	4	40
NYANGA	2	40
OGOOUE-IVINDO	2	25
OGOOUE-LOLO	2	15
OGOOUE-MARITIME	1	90
WOLEU-NTEM	4	15
<b>ENSEMBLE GABON</b>	<b>38</b>	<b>295</b>

### 2.1.4 Outils de collecte

#### 2.1.4.1 Questionnaires et manuels d'instruction

Les questionnaires et manuels d'instruction conçus pour la collecte des données du RGA sont présentés dans le tableau ci-dessous avec un rappel de leur contenu.

Tableau 6: Questionnaires et manuels d'instruction conçus pour la collecte

Type de document	Niveau	Contenu
Fiche de dénombrement	<b>Secteur de Dénombrement</b>	
		I-Identifiants géographiques
		II Localisation géographique
		III-Renseignements de contrôle
		<b>Section 0</b> : Dénombrement des structures du Secteur de Dénombrement (SD)
		<b>Section 1</b> : Dénombrement des ménages
		<b>Section 2</b> : Dénombrement des exploitations modernes et semi-modernes
	<b>Section 3</b> : Dénombrement des infrastructures d'éducation, de santé et d'hébergement	
Module de base	<b>Ménage agricole au sens large</b>	
		I-Identifiants géographiques
		II Localisation géographique
		III-Renseignements de contrôle
		<b>Section 1</b> : Caractéristiques des membres du ménage
		<b>Section 2</b> : Logement et cadre de vie du ménage
		<b>Section 3</b> : Genre
		<b>Section 4</b> : Exploitants agricoles
		<b>Section 5</b> : Exploitants pratiquant l'agriculture végétale
		<b>Section 6</b> : Fiche parcelle
		<b>Section 7</b> : Exploitants pratiquant l'élevage
		<b>Section 8</b> : Fiche élevage
	<b>Section 9</b> : Exploitants pratiquant la pêche	
	<b>Section 10</b> : Exploitants pratiquant l'aquaculture	
	<b>Section 11</b> : Exploitants pratiquant la sylviculture	
Module communautaire	<b>Village</b>	
		I-Identifiants géographiques
		II Localisation géographique
		III-Renseignements de contrôle
		<b>Section 1</b> : Renseignements généraux sur le village
		<b>Section 2</b> : Infrastructures du village
		<b>Section 3</b> : Organisations socioéconomiques du village
	<b>Section 4</b> : Ressources naturelles du village	
	<b>Section 5</b> : Principales difficultés du village par type d'activité	
Module des exploitations modernes et semi-modernes	<b>Exploitation moderne ou semi-moderne</b>	
		I-Identifiants géographiques
		II Localisation géographique
		III-Adresse de l'exploitation
		IV-Renseignements de contrôle
		<b>Section 1</b> : Caractéristiques de l'exploitation
		<b>Section 2</b> : Main d'œuvre utilisée sur l'exploitation
		<b>Section 3</b> : Matériel de transport, bâtiments et accessoires
		<b>Section 4</b> : Matériel agricole
		<b>Section 5</b> : Matériel d'élevage
		<b>Section 6</b> : Matériel de pêche et d'aquaculture
		<b>Section 7</b> : Matériel de forêt
		<b>Section 8</b> : Principales cultures
		<b>Section 9</b> : Pratiques agricoles et contraintes liées à l'activité
		<b>Section 10</b> : Elevage du bétail
	<b>Section 12</b> : Elevage de volaille	
	<b>Section 13</b> : Contraintes liées aux activités d'élevage de l'exploitation	
	<b>Section 14</b> : Pêche industrielle et aquaculture	
	<b>Section 15</b> : Foresterie	
	<b>Organisations Professionnelles Agricoles (OPA)</b>	

<b>Module des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA)</b>		I-Identifiants géographiques
		II Localisation géographique
		III-Adresse de l'exploitation
		IV-Renseignements de contrôle
		<b>Section 1</b> : Forme juridique et organisation
		<b>Section 2</b> : Activités de l'organisation
		<b>Section 3</b> : Composition et membres de l'organisation
		<b>Section 4</b> : Ressources de l'organisation
		<b>Section 5</b> : Renforcement des capacités
<b>Manuel concepts et définitions</b>	<b>Agent recenseur et tout le reste du personnel participant à la collecte ou au traitement</b>	
		Note de présentation
		Chapitre 1 : Concepts liés à l'agriculture
		Chapitre 2 : Concepts liés à l'élevage
		Chapitre 3 : Concepts liés à la pêche/aquaculture
		Chapitre 4 : Concepts liés à la forêt
<b>Manuel de l'agent recenseur</b>	<b>Agent recenseur et tout le reste du personnel participant à la collecte ou au traitement</b>	
		1. Présentation du RGA
		2. Comportement de l'agent recenseur
		3. Tâches ou responsabilités de l'agent recenseur
		4. Instructions sur le remplissage du questionnaire
		5. Remplissage de la fiche de dénombrement
		6. Remplissage du questionnaire module de base (ménage agricole)
<b>Manuel du chef d'équipe</b>	<b>Chef d'équipe et personnel d'encadrement chargé de la collecte</b>	
		1. Présentation du RGA
		2. Comportement du chef d'équipe
		3. Tâches ou responsabilités du chef d'équipe
		4. Instructions sur le remplissage du questionnaire communautaire
<b>Manuel du superviseur</b>	<b>Superviseurs aux différents niveaux administratifs</b>	
		1. Présentation du RGA
		2. Comportement du superviseur
		3. Tâches et responsabilités du superviseur
		4. Instructions sur le remplissage des questionnaires exploitations modernes et semi-modernes et OPA

#### 2.1.4.2 L'aspect genre

Le genre est une section entière du module de base. Dans cette section sont traitées entre autres les activités agricoles qui intéressent plus les femmes et leur participation dans les prises de décision relatives aux dépenses et aux activités du ménage agricole. Des questions spécifiques sont insérées dans d'autres sections des différents modules. On peut citer la pratique d'activités non agricoles, l'appartenance à une organisation de producteurs, la possession d'animaux d'élevage, etc. Bref, à travers l'identifiant, le sexe du membre du ménage agricole et son âge, il est possible de faire les statistiques sur le genre pour plusieurs variables du module de base. Au niveau des autres modules également comme le module communautaire, des statistiques des localités sont possibles selon le sexe du chef de village. Il en est de même pour les exploitations modernes et semi-modernes et les OPA où des questions concernent à la fois les hommes et les femmes.

L'aspect genre est aussi largement pris en compte dans les plans d'analyse et de diffusion des données. C'est ainsi qu'un des volumes d'analyse du RGA (Volume VII) est consacré à la dimension genre.

#### 2.1.4.3 Matériels techniques

Le matériel technique a été acquis sur l'UTF/GAB/012/GAB signé avec la FAO. Il comprend le matériel informatique, le matériel de mesure et les kits pour le personnel. La répartition par province, en ce qui concerne certains types de matériel est donnée dans le tableau ci-dessous. La qualité des rétroprojecteurs, des bottes et des sacs de collecte n'a pas été appréciée par le personnel de collecte.

**Tableau 7: Matériels techniques par province**

Provinces	Ordinateurs de bureau	Ordinateurs portables	Tablettes	GPS	Imprimantes/photocopieurs	Rétroprojecteurs
<b>Coordination Centrale / Direction Nationale / BCRGA</b>	4	6	4		3	2
ESTUAIRE		6	350	100	1	1
HAUT-OGOUE		5	116	32	1	1
MOYEN-OGOUE		3	64	16	1	1
NGOUNIE		4	105	30	1	1
NYANGA		3	57	16	1	1
OGOUE-IVINDO		3	58	16	1	1
OGOUE-LOLO		3	58	16	1	1
OGOUE-MARITIME		3	53	14	1	1
WOLEU-NTEM		6	145	40	1	1
<b>Ensemble GABON</b>	<b>4</b>	<b>42</b>	<b>1 010</b>	<b>280</b>	<b>12</b>	<b>11</b>

#### 2.1.4.4 Applications informatiques

L'application Survey Solutions (Suso), développée par la Banque Mondiale a été utilisée pour développer les applications de collecte de données. C'est une application libre développée sur CAPI et intégrant des fonctionnalités comme la gestion des équipes de collecte, la saisie de données, la vérification et la correction des données, le suivi des opérations sur le terrain, l'exportation et la gestion des données, etc. Il est utilisé pour des enquêtes à petites et grandes échelles (sondage et recensement), quel que soit le domaine d'études (enquête agricole, enquête d'entreprise, enquête ménage, etc.).

Son choix a été motivé par : i) les insuffisances notées au cours du recensement pilote dans les programmes CSPro élaborés pour la collecte, la gestion et la transmission des données ; (ii) l'indisponibilité, à l'arrivée du Consultant international informaticien, de ces programmes et de la personne qui les avait conçus ; (iii) aucun cadre du BCRGA n'avait des connaissances solides dans CSPro ; (iv) l'accès et l'apprentissage relativement plus faciles de Survey Solutions.

Avec les objectifs assignés et les délais très courts pour lancer la formation des agents du dispositif, les membres de la Section de développement des applications, avec l'assistance du Consultant international informaticien de la FAO, se sont mobilisés, pour une prise en charge rapide de l'élaboration des différents programmes. Plusieurs séances de travail d'une durée totale d'environ 1,5 mois (à Libreville et à Lambaréné) ont permis, à la fois, de donner une formation pratique ciblée aux cadres de la Section, sur les différentes composantes et sur les fonctionnalités essentielles de Survey Solutions. Cette période a permis la mise au point des différents programmes de collecte, notamment ceux relatifs :

- A la fiche de dénombrement ;
- Au module de base ;
- Au module communautaire ;

- Au module des Organisations Professionnelles Agricoles ;
- Au module des exploitations modernes et semi-modernes.

Le dispositif informatique arrêté, le personnel et les missions assignées pour la collecte et la transmission de données sont décrits au 2.1.3.1.

Pour le traitement des données (apurement et tabulation), le RGA a utilisé les logiciels SPSS, version 26 et STATA versions 15 et 16. Des programmes spécifiques ont été développés à cet effet.

### 2.1.5 Stratégie de communication

L'opérationnalisation du RGA nécessite la mobilisation et l'adhésion générale des populations. A cette fin, une stratégie de communication a été formulée et mise en œuvre à travers un plan d'action axé essentiellement sur un mix d'activités comprenant des activités de sensibilisation de proximité, une campagne Multimédia d'information de l'opinion publique et des actions spécifiques menées à l'endroit, des acteurs-clés du monde rural ainsi que toutes les parties prenantes pour l'atteinte des objectifs de ce projet.

Les principaux résultats attendus étaient les suivants :

- Toutes les parties prenantes sont informées des objectifs et du déroulement du RGA ;
- Les populations rurales et les autorités adhèrent et participent au RGA ;
- Les populations rurales collaborent effectivement à toutes les étapes du processus de collecte d'informations de base ;
- Les données collectées satisfont les utilisateurs des statistiques ;
- Les données statistiques sont disponibles, publiées et accessibles à tous.

Pour atteindre ces résultats, le Consultant national en communication, après avoir renforcé les capacités techniques et opérationnelles des membres de la Section communication du RGA, a entrepris avec celle-ci, les activités suivantes :

- Conception des contenus, messages et supports de communication ;
- Elaboration des termes de référence des prestataires de services (infographe, réalisateur audio vidéo, webmaster, imprimerie pour les brochures, affiches, synthèse document de projet et d'activités de projet, capsules vidéo, support power point, articles de presse, site ou page Facebook) ;
- Simulation pratique des cas de sensibilisation sur le terrain ;
- Conception des modèles de lettre de correspondance ;
- Constitution d'une liste de médias à contacter (Gabon 24, Gabon première, Téléafrika, Nour tv, pour la télévision ; Radio Gabon et les radios locales, l'union et Gabon Economie Plus, pour la presse écrite, Gabon Media Times, Info 241 pour les médias en ligne) ;
- Procédures de préparation d'une interview de presse ;
- Elaboration d'un calendrier officiel des activités de communication du RGA ;
- Rédaction de 12 termes de référence (TDR) pour anticiper la passation des marchés ;

- Rédaction de modèles de communiqués de presse (CP) et notes d'information ;
- Conception du message central de la campagne multimédia (à traduire en langues vernaculaires),
- Conception de 6 contenus pour la campagne d'affichage (messages-slogans) ;
- Conception de contenus pour la brochure institutionnelle et la fiche technique sur le dénombrement ;
- Organigramme interne de structuration de la section communication en groupes opérationnels ;
- Réalisation de supports de communication multimédia (vidéo, audio), affiches, t-shirts, casquettes, banderoles, kakémonos.

Ces activités devraient être déployées à travers le programme ci-dessous :

- Septembre 2019 : lancement de l'avis de manifestation d'intérêt et choix du cabinet de communication ;
- Octobre 2019 : signature du contrat avec le cabinet de communication ;
- Novembre 2019 : mission de sensibilisation auprès des Directeurs provinciaux d'Agriculture, de Pêche et des Eaux et Forêts ;
- Novembre à décembre 2019 : travail avec le cabinet de communication ;
- Janvier 2020 : diffusion à la radio et à la télé des spots et réception des supports de communication ;
- Février 2020 : passage des directeurs nationaux et coordonnateurs généraux à la radio pour la présentation du RGA ;
- Mars 2020 : mission de sensibilisation dans l'Estuaire ;
- Septembre - octobre 2020 : mission de sensibilisation dans l'Ogooué-Lolo, le Woleu-Ntem, la Ngounié, la Nyanga, le Moyen-Ogooué et l'Estuaire ;
- Septembre 2020 : diffusion du spot sur Gabon télévision.

Malheureusement, toute cette dépense d'énergie a servi à peu d'activités sur le terrain, comme indiqué dans la suite de ce rapport (voir 3.3.1). La raison évoquée est que la stratégie adoptée n'a pas eu l'adhésion de toutes les parties prenantes au Projet RGA.

### **2.1.6 Plan de tabulation, d'analyse et de diffusion**

Conformément au document de Projet, les données du RGA sont analysées et diffusées à travers le schéma ajusté suivant :

- Volume I "Rapport technique du Recensement Général de l'Agriculture (RGA-2020)". Il fait le point de l'organisation technique et administrative du RGA afin d'apprécier la qualité des données collectées.

- Volume II “Tableaux statistiques du Recensement Général de l’Agriculture (RGA-2020)”. C’est une liste de tableaux sans commentaire et qui provient essentiellement du plan de tabulation élaboré mais également des tableaux issus de la phase analyse des données.
- Volume III “Rapport d’analyse des données du module de base du Recensement Général de l’Agriculture (RGA-2020)”. Le module de base porte sur les données démographiques et les conditions de logement des ménages agricoles et non agricoles et leurs activités dans les domaines de l’agriculture végétale (sans la sylviculture), l’élevage, la pêche, l’aquaculture, la sylviculture et les activités non agricoles. Cependant il y est adjoint des données issues de la fiche de dénombrement des Secteurs de Dénombrement (SD) qui renseignent sur certaines infrastructures de base du pays : éducation, santé, hébergement.
- Volume IV “Rapport d’analyse des données du module communautaire du Recensement Général de l’Agriculture (RGA-2020)”. Est exclu du champ de ce module, le milieu urbain, c’est-à-dire toutes les localités (quartiers) des SD urbains, mais tous les villages et campements/hameaux sont analysés en termes d’accès aux infrastructures de base, de ressources, etc.
- Volume V “Rapport d’analyse des données du module des exploitations des secteurs moderne et semi-moderne du Recensement Général de l’Agriculture (RGA-2020)”. Initialement, seules les exploitations définies comme modernes étaient visées. Mais il est apparu nécessaire de connaître la situation des exploitations en transition vers le moderne pour évaluer la dynamique du secteur agricole d’une part et pour satisfaire les besoins des comptes nationaux d’autre part.
- Volume VI “Rapport d’analyse des données du module des organisations professionnelles agricoles (OPA) du Recensement Général de l’Agriculture (RGA-2020)”. Ce module est un ajout aux modules initiaux et fait le point des organisations en amont, en aval et au cœur du processus de production. Elles sont analysées en termes d’organisation, de ressources et de capacités.
- Volume VII “Rapport d’analyse sur la dimension genre des modules centraux du Recensement Général de l’Agriculture (Base, Moderne et Semi-moderne, Communautaire et OPA) (RGA-2020)”. Tous les modules comportent des variables spécifiques au genre, le module de base en particulier. Il s’agit de faire un focus sur les inégalités dans ce domaine dans un document spécifique.
- Volume VIII “Rapport cartographique des principaux résultats du Recensement Général de l’Agriculture (RGA-2020)”. Tous les modules du RGA comportent des données géoréférencées qui servent aux représentations spatiales susceptibles de montrer les inégalités

régionales en termes de production, de superficies mises en valeur, de population agricole, d'accès aux infrastructures, etc.

- Dépliants/Brochures sur les principaux résultats définitifs des quatre modules centraux du RGA-2020 (Base, Communautaire, Moderne et Semi-moderne, OPA). Ce sont des synthèses visuelles des résultats permettant d'appréhender rapidement la situation de l'Agriculture au Gabon pour un public plus large.
- Atelier national de restitution des résultats définitifs des quatre modules centraux du RGA (Base, Moderne et Semi-moderne, Communautaire et OPA). Il regroupera un certain nombre d'utilisateurs à Libreville auxquels les différents modules et les dépliants/brochures seront présentés. Mais assez de documents devront être produits pour être diffusés en dehors de ce cercle.
- Diffusion des données sur les sites principaux du pays, celui de la Direction Générale de la Statistique en particulier.

Pour ce faire, un plan de tabulation est bâti autour d'une proposition de 447 tableaux initiaux dessinés pour les différents modules centraux du RGA.

## 2.2 Principaux problèmes et solutions apportées dans la conception et la mobilisation des moyens

Globalement, le RGA a connu moins de problèmes dans sa conception que dans sa mise en œuvre. Cependant, on peut retenir ce qui suit :

**Tableau 8: Problèmes rencontrés dans la conception du RGA**

N°	Type de problème	Solution apportée (ou possible)	Observations
1.	Cartographie censitaire utilisée inadaptée en milieu urbain	Actualisation de la cartographie des zones urbaines avant le démarrage des opérations ou mise en place d'un protocole clair permettant cette mise à jour au cours de la collecte avec le concours des agents cartographes de la DGS	La cartographie utilisée datant de 2013 et la population gabonaise étant essentiellement urbaine, ce problème n'était pas probable mais certain
2.	Incompatibilité entre les procédures administratives et financières et les réalités de terrain	Mise en place d'un mécanisme de gestion plus souple alliant à la fois le souci de maîtrise des dépenses et les impératifs de terrain	Le recours quasi systématique à des avis de non objection de la Banque Mondiale ne s'est pas à une suite d'opérations ininterrompues. Par exemple, il ne devrait pas avoir plus de 2 à 3 jours entre la fin d'une formation et le démarrage de l'activité qui suit (recensement pilote, formation des agents dans les provinces, recensement proprement dit). Des pauses assez longues observées ont finalement entraîné des dépenses (recyclages du

			personnel) dont on aurait pu faire l'économie.
3.	Insuffisance dans la programmation des opérations	Prise en compte des risques dans la programmation des activités	La décision de fixation de la date effective du démarrage de la formation du personnel ne devrait pas être prise avant l'acquisition et la mise en place effectives du matériel nécessaire aux différents niveaux de formation. Il en est de même du démarrage de la collecte sans sensibilisation de masse
4.	Délais très courts donnés aux informaticiens dans la conception des programmes de saisie sur tablettes et faible niveau de ceux-ci dans les logiciels CSPro et Survey Solutions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à disposition des programmes déjà conçus sur CSPro et qui ont servi au recensement pilote</li> <li>- Formation accélérée des cadres</li> <li>- Organisation d'ateliers de conception et de développement des programmes et tests en salle et sur le terrain</li> </ul>	Le consultant international informaticien n'a pas pu disposer de ces programmes. Il fallait donc faire recours à une solution adaptée à la situation qu'est Survey Solutions
5.	Retards dans l'exécution de certains marchés et inadéquation de certains moyens logistiques et matériels mis à disposition	Plus de rigueur dans le processus de passation des marchés	Le matériel technique commandé par la FAO a été livré avec beaucoup de retard, les vidéoprojecteurs acquis n'étaient pas adaptés aux formations dans les provinces, les véhicules et les embarcations loués ont été souvent en panne, certains dès le début de la collecte.
6.	Non prise en compte de certaines réalités de terrain	Prise en compte des dépenses prévisibles	Il est difficile de comprendre qu'un minimum de fonds ne puisse pas être mis à la disposition des superviseurs de terrain pour faire face à des dépenses prévisibles : pannes de véhicules, location de motos et de QG pour les équipes, accidents (morsures de chien et de serpent), etc.

### III. OPERATIONS DE TERRAIN

#### 3.1 Dénombrement pilote

Cette étape a pour but de tester tous les outils et l'organisation du recensement : questionnaires, manuels d'instructions, programmes informatiques, matériels techniques, stratégie de communication, etc.

Le RGA pilote a été organisé du 7 au 27 novembre 2018. Il a mobilisé 48 agents répartis en 12 équipes dans les provinces de Moyen Ogooué, Ngounié et Woleu-Ntem encadrés par deux superviseurs d'application et 12 chefs d'équipe. Ces agents provenaient du BCRGA et des structures de l'agriculture au sens large. Les agents recenseurs ont été choisis à travers une série de sélections : sur dossier, par interview et test après formation. 16 SD ont été couverts et l'opération a permis de tester l'organisation de la collecte, d'évaluer la qualité de certaines données et de formuler des recommandations pour la phase suivante. Il a rencontré plusieurs difficultés et a formulé les principales recommandations suivantes :

- Identifier à l'avance des salles libres et équipées (chaises, tables, sanitaires, électricité et eau) pouvant abriter la formation des agents recenseurs dans les chefs-lieux de province ;
- Prévoir un budget pour la location des salles de formation ;
- Prévoir les supports de formation (manuels imprimés, questionnaires papiers, guides d'utilisation des applications et du GPS) ;
- Doter chaque province d'au moins deux (2) véhicules pour le dénombrement principal ;
- Confier la location, la gestion des véhicules et le carburant aux superviseurs départementaux/communaux ;
- Prévoir des cartes de carburant en fonction des stations-services présentes dans la province (deux cartes de différentes stations) ;
- Prévoir une petite pharmacie pour chaque équipe ;
- Prévoir les cartes SIM Airtel et Libertis ;
- Accélérer les procédures de décaissement et de paiement des agents recenseurs ;
- Harmoniser et respecter les périodes de paiement des équipes de terrain.

Compte tenu des limites constatées au cours de cette opération, notamment dans les applications informatiques et par ricochet dans l'appréciation de la qualité des données collectées, de l'indisponibilité de ces programmes et du cadre qui les a conçus, il est apparu nécessaire de développer puis de tester de nouveaux programmes avec Survey-Solutions dans la province de l'Estuaire entre le 5 et le 10 août 2019. Cet exercice qui a mobilisé 8 équipes de 5 agents chacune (1 chef d'équipe, 4 agents recenseurs) et les cadres du BCRGA, a porté sur 8 SD de Libreville et environs. Il devrait permettre d'avoir des programmes opérationnels pour la collecte. Les enseignements tirés de cet exercice ont été les suivants :

- Certains problèmes organisationnels et matériels subsistent : déploiement insuffisant des outils de communication (les médias n'ont pas été utilisés), manque de véhicules pour déplacer les équipes ou pour assurer la supervision, problèmes de logement pour certains agents, l'option de cartes téléphoniques d'une société dont la couverture spatiale n'est pas suffisante, manque de budget pour les guides ou les cas de maladie, limites mal renseignées de certains SD, difficultés de joindre certains ménages absents et refus d'autres à répondre au questionnaire ;
- Pour les aspects informatiques : manque de chargeurs portables pour les batteries des tablettes qui se déchargeaient au bout d'un certain temps, absence de sauts dans les programmes alors que le questionnaire le demandait, de filtres pour certains individus du ménage, de codes « autres » pour certaines variables, présence des données des exercices traités au cours des formations et de plusieurs versions des questionnaires dans les tablettes, insuffisance de contrôles de cohérence entre des variables du questionnaire lors de la saisie.

Cette phase du RGA a permis d'améliorer considérablement les applications informatiques.

### 3.2 Dénombrement des SD

Le canton a servi au découpage en zones de contrôle (ZC) et en 2885 secteurs de dénombrement (SD) pour les besoins du RGPL 2013. Faute de temps et de moyens, le RGA n'a pas fait d'actualisation de ces unités. Il a été donc décidé de les dénombrer en l'état, de relever les SD atypiques (tailles trop petites ou trop grandes) et de les porter à la connaissance du service chargé de la cartographie de la Direction Générale de la statistique pour les opérations statistiques futures. C'est ce service qui a mis à la disposition du BCRGA, les dossiers cartographiques comprenant : la fiche de localisation géographique, la carte et le guide cartographique.

La conséquence qui a résulté du manque de révision cartographique, a été la présence de SD atypiques et la disparition de certains repères cartographiques. Ainsi, d'une part les agents chargés des grands SD ont eu une charge de travail plus élevée qui peut être source de non exhaustivité dans le dénombrement des unités d'observation, et d'autre part, certains repères ayant disparu, la délimitation de certains SD a pris plus de temps et il n'est pas exclu que ce problème de repérage ait entraîné des parties de SD non dénombrées. Le phénomène a été plus vécu en milieu urbain.

A titre d'illustration, on peut lire dans le premier rapport de l'équipe de supervision de l'Estuaire dont Libreville est la capitale et celle du pays ce qui suit : « *Au niveau de la cartographie, on retient que celle-ci date du Recensement Général de la Population et des Logements de 2013 (RGPL-2013). Par conséquent, elle devient caduque du fait des nombreux changements intervenus sur le terrain, notamment l'augmentation de la population. Le plus souvent, les descriptifs ne correspondent plus aux cartes et certaines limites des SD ne sont plus clairement renseignées.* »

### 3.3 Dénombrement proprement dit

### 3.3.1 Sensibilisation

Une panoplie d'activités a été programmée en amont et au cours des opérations de terrain du RGA (voir 2.1.5). Très peu ont été réalisées. On peut citer néanmoins :

- Média training dans la province de l'Estuaire qui a réuni près de 20 médias, le 24 janvier 2020, cette activité n'a pu se poursuivre dans les autres provinces à cause de la Covid-19 ;
- Diffusion des spots audio et vidéo qui a commencé en février 2020 appuyée par le passage à la radio des Directeurs nationaux et coordonnateurs généraux pour présenter le RGA ;
- Première mission de sensibilisation qui s'est déroulée en mars 2020 alors que les agents recenseurs étaient sur le terrain depuis octobre 2019 ;
- Distribution des outils et supports de communication par les équipes de communication dans 6 provinces du pays après la reprise de la collecte en septembre 2020 ;
- Utilisation des médias pour informer les populations quand l'équipe de communication ne pouvait faire de mission ;
- Sensibilisation de proximité par les équipes de terrain ;
- Passage du ministre de l'agriculture dans certaines provinces.

### 3.3.2 Formations

Deux grands types de formation ont été réalisés pour la phase de dénombrement. Ils ont été suivis de sessions de recyclage à cause des insuffisances notées à la suite de leur évaluation d'une part ou après les temps de pause jugés longs entre leur tenue et la suite des opérations d'autre part. Cependant, il y a lieu de préciser que les membres du BCRGA à travers la conception des outils du recensement (questionnaires, manuels d'instruction, programmes informatiques) se sont soit auto-formés à travers la recherche documentaire (documentation fournie par la FAO notamment) ou bénéficié des expériences des consultants FAO qui les ont accompagnés pendant tout le processus.

La première formation d'envergure a concerné les formateurs entre le 23 juillet et le 2 août 2019 au Centre d'Appui à la Pêche Artisanale de Libreville (CAPAL). Elle a regroupé 75 participants provenant du BCRGA et des autres structures gouvernementales. Elle a été sanctionnée entre autres par un rapport d'évaluation des participants eux-mêmes qui a porté sur l'organisation de la formation, la qualité des supports et de l'organisation des cours, l'assimilation de la formation, l'appréciation générale de la formation et les perspectives.

Selon les participants, la formation s'est globalement bien déroulée. Toutefois quelques difficultés l'ont émaillée. Sur le plan organisationnel, il s'agit surtout de la localisation du lieu et de la qualité de la salle de formation, de l'organisation des repas, de la réception tardive ou pas du tout des supports. Sur le plan technique, quelques participants ont fait cas de la non compréhension de certaines parties des questionnaires, de la non maîtrise de la tablette et du GPS. Ils ont souhaité que les formations à venir soient mieux préparées (réception des supports à temps, utilisation de binôme de formateurs), que la durée de formation des agents dans les provinces soit portée à trois semaines.

Certaines imperfections signalées dans les outils ont pu être corrigées au cours du test des applications réalisé dans les environs de Libreville (voir 2.4 Dénombrement pilote) et de la session de rattrapage de cinq jours organisés au profit des formateurs avant celles devant avoir lieu dans les provinces.

Les sessions de formation des agents recenseurs et des chefs d'équipe se sont déroulées dans les provinces et ont concerné 972 agents répartis entre les 9 provinces. Ces agents ont été présélectionnés sur dossiers et après interview de 1 483 personnes. Les formations se sont tenues entre le 14 et le 26 octobre 2019 (soit trois semaines comme recommandé par la formation des formateurs). Elles ont été sanctionnées par un test de connaissance des concepts et de maîtrise des outils enseignés à l'issue duquel 840 participants ont été retenus pour la collecte. Parmi ceux-ci, 120 qui ont eu les meilleurs résultats, ont été choisis comme chefs d'équipe. Ces derniers ont reçu une formation complémentaire de 5 jours sur leurs rôles spécifiques. Les directeurs provinciaux des structures de l'agriculture ont également pris part à la formation des agents recenseurs au niveau de leur province.

Le principal problème relevé pour les sessions de formation dans les provinces a été le temps observé avant le démarrage de la collecte, ce qui a nécessité des séances de remise du personnel de 5 jours. Cette situation a été due à l'acheminement tardif du matériel et à celui du paiement des avances au personnel. On peut lire dans le rapport de mission de la première phase de collecte d'Ogooué-Ivindo ce qui suit : « *Le travail de la mission du RGA dans la province de l'Ogooué-Ivindo a été considérablement perturbé depuis la phase de formation, car les agents ont reçu leur argent de taxi 3 semaines après l'évaluation, précisément le 16 novembre 2019 par une mission de la CNTIPEE. L'arrivée tardive des véhicules ainsi que du carburant a retardé la reconnaissance (des SD) dans les départements jusqu'au 10 janvier 2020* ».

Une dernière série de formations de mise à niveau de 5 et 10 jours a été organisée entre fin août et début septembre 2020 respectivement au profit des superviseurs assistants et des agents recenseurs et chefs d'équipe dans les provinces. Ces formations sont justifiées par la pause, à cause du Covid-19, dans les opérations entre avril et septembre 2020.

### 3.3.3 Mise en place des équipes

De façon générale, il s'est passé un temps assez long entre la formation dans les provinces et la mise en place des moyens. Dans son rapport de supervision, la mission de l'Ogooué-Maritime déclarait à ce sujet : « *Entre la fin de la formation et le démarrage effectif des activités il s'est passé un temps relativement long. Ce retard a occasionné des désistements de la part de certains agents ainsi que certains mécontentements et même des refus de travailler de peur de s'attraper des maladies en pataugeant dans des eaux usées sans bottes.* »

La signature des contrats, la distribution du matériel de collecte aux agents recenseurs et aux chefs d'équipe et le paiement des avances de salaires du personnel de collecte ont eu lieu à partir de décembre 2019.

### 3.3.4 Collecte

Toutes les provinces n'ont pas lancé la collecte le même jour. Ce lancement s'est étalé sur le mois de décembre 2019 voire début janvier 2020 selon la disponibilité des moyens sur le terrain. Selon le

rapport de mission de la première phase de collecte de l'Estuaire, « *le retard accusé dans le versement des salaires des agents, la disponibilité et la mise à disposition du matériel de travail à l'exemple des cartes de communication, du questionnaire papier (fiche de dénombrement) et la recharge des cartes de carburant, ont très souvent été à l'origine de retard dans le démarrage des activités ou de l'arrêt des activités.* ».

Après le lancement en décembre 2019, la collecte a été interrompue le 04 avril 2020 dans le cadre des mesures générales arrêtées contre la pandémie COVID-19 prises par les autorités nationales. A cette date, tous les SD n'étant pas encore enquêtés, il a donc fallu attendre jusqu'au 15 septembre 2020 avec l'allègement des restrictions, pour reprendre la collecte avec une partie du personnel pour une période d'un mois (15 septembre-15 octobre 2020). Pour cette phase, les effectifs ont été réduits à 334 agents recenseurs, 54 chefs d'équipe (superviseurs d'application assistants), 25 superviseurs d'application et 3 superviseurs de zone dans l'Estuaire.

Globalement, la collecte des données, allant de la reconnaissance des SD au remplissage des différents questionnaires, a connu plusieurs difficultés qui sont résumées dans le tableau ci-dessous. Ce tableau présente également les solutions qui ont pu être trouvées.

**Tableau 9: Problèmes rencontrés au cours de la collecte et solutions apportées**

N°	Type de problème	Solution apportée	Observations
<b>Mise à disposition de moyens matériels et financiers</b>			
1	Indentification difficile de certains SD à cause de l'absence de limites fiables	Reconnaissance concomitante des SD mitoyens, recours aux agents de la cartographie de la DGSTAT, reconstitution des anciens repères auprès des ménages, utilisation des repères d'anciennes opérations toujours présentes sur certaines habitations (RGPL par exemple)	
2	Faible impact de la sensibilisation auprès des populations cibles et des leaders d'opinions	Déplacement du Ministre de l'agriculture dans certaines provinces et suivi de certaines des autres recommandations de la mission FAO de février 2020 (distribution de supports), sensibilisation des équipes elles-mêmes à travers les autorités locales, les églises et les mosquées, utilisation quelquefois d'interprètes auprès des communautés étrangères installées dans le pays, recours à des ambassades (Mali, Sénégal, entre autres) pour sensibiliser leurs ressortissants	La sensibilisation a été le maillon faible dans la mise en œuvre du RGA. Elle a été très superficielle et a le plus souvent suivi les activités au lieu de les précéder. Elle a donc été plus réactive que proactive. Il apparaît clairement que la stratégie de communication n'a pas eu l'adhésion de toutes parties prenantes au Projet.
3	Mise en place tardive des moyens matériels dans les provinces (carburant, forfaits internet, badges, questionnaires physiques, etc.)	Attente observée	
4	Manque de dispositif adéquat au niveau central pour ravitailler les équipes sur le terrain	Recours aux missions de supervision ponctuelles	
5	Mauvaise qualité et inadaptation de certains matériels notamment les vidéoprojecteurs, les bottes et les sacs (perméables et trop petits) des agents	Réception en l'état compte tenu du retard déjà enregistré dans le démarrage de la collecte	
6	Manque de SIM pour les tablettes	Achat par les équipes elles-mêmes	
7	Insuffisance de bureaux équipés pour les équipes de terrain pour leur briefing	Certaines équipes ont eu recours à des solutions de fortune (domiciles, propres bureaux)	
8	Insuffisance des frais de communication alloués (appel téléphonique, forfait internet) pour l'ensemble du personnel de collecte et leur renouvellement tardif	Revue à la hausse pour chaque catégorie d'agent lors de la deuxième phase de collecte. Les agents de bonne volonté ont procédé au renouvellement avant leur dotation.	Il y a lieu aussi de noter l'utilisation non judicieuse des crédits de communication par certains agents

9	Insuffisance des dotations en carburant des superviseurs d'application due souvent à leur uniformisation et renouvellement tardif	Des dotations supplémentaires ont été allouées le dernier mois de collecte	Les distances à parcourir sont différentes
10	Insuffisance de véhicules dans certaines provinces, leur mauvaise affectation et le mauvais état de certains	Utilisation du véhicule restant ou réparation sur les propres moyens des superviseurs, quelques locations en fin d'opération	Certains superviseurs avec un seul véhicule pour plusieurs départements alors que d'autres avec le même moyen ne couvrait qu'un seul
11	Surcharge des véhicules (plus de 5 personnes avant Covid, plus de 3 personnes pendant Covid)	Plusieurs aller-retours effectués afin de respecter les mesures de sécurité	Des interpellations par les forces de sécurité
12	Retards dans le paiement des salaires du personnel de terrain	Attente observée	
13	Manque de frais de communication pour les chauffeurs	Frais payés le dernier mois de la collecte	
14	Manque de caisse de menues dépenses pour les superviseurs pour faire face à des dépenses comme des pannes de véhicules	Statu quo	La CNTIPPE n'a pas accédé à la requête de la Coordination du RGA
15	Inadaptation des cartes de carburant à certaines zones (société émettrice absente ou inopérante)	Multiplication des sociétés de distribution à la fin de la collecte, déploiement d'autres stratégies : faire le plein de carburant dans les villes ou recourir aux réserves transportées dans des bidons d'essence	
16	Prise en charge sanitaire du personnel de terrain inadaptée (certains agents n'avaient pas les moyens de se prendre en charge avant le remboursement par l'assurance)	Initiatives souvent prises par les équipes elles-mêmes (cas de morsure de serpent).	Les conditions d'assurance ne prenaient pas en compte certains sinistres
<b>Problèmes liés à l'administration des questionnaires</b>			
17	Insécurité des agents à la suite de rumeurs d'enlèvement d'enfants (surtout dans l'Estuaire) et la survenue de la Covid-19	Arrêt temporaire de la collecte dans l'Estuaire pour sensibiliser la population sur les rumeurs, adoption de la distanciation sociale acceptée par certains ménages, réorganisation des conditions de transport dans les véhicules	
18	Couvre-feu instauré à 18 heures après la survenue de la Covid-19 et qui obligeait les agents à quitter tôt le soir le terrain, moment propice pour rencontrer les ménages indisponibles	Observation du couvre-feu	

19	Interruption de la collecte du 04 avril au 15 septembre 2020 (soit 5,5 mois) à cause de la Covid-19 ayant entraîné une certaine démobilitation et un nombre élevé de questionnaires partiellement remplis	Attente observée jusqu'à la levée de certaines restrictions	
20	Faible autonomie de certaines tablettes (5-6 heures) et insuffisance de batteries rechargeables (3 pour 7 agents)	Recharge des tablettes dans les ménages qui l'acceptaient, déconnexion d'internet jusqu'au moment de synchronisation des données	
21	Retard observé en début de collecte dans l'assignation des ménages agricoles (plus d'une semaine dans certaines provinces)	Réorganisation de l'équipe chargée des assignations	
22	Indisponibilité des unités à enquêter (ménages, exploitations modernes et semi-modernes, OPA)	Prise de trois rendez-vous au minimum et passage au ménage suivant	
23	Refus des unités à enquêter (ménages, exploitations modernes et semi-modernes, OPA)	Recours au chef d'équipe, au superviseur et aux autorités locales au besoin avant d'abandonner	
24	Absence prolongée des unités à enquêter (ménages agricoles)	Interview par téléphone quand le contact téléphonique existe et que l'interlocuteur accepte	Forte consommation de crédit téléphonique
25	Ménages identifiés lors du dénombrement du SD mais non retrouvés pour l'administration du questionnaire module de base	Abandon du ménage	Certains ménages effaçaient les numéros d'identification de leur porte, d'autres auraient déménagé entretemps
26	Manque de sincérité de certains enquêtés (ménages déclarés agricoles alors qu'ils ne le sont pas et vice versa)	Sensibilisation par les équipes	
27	Difficulté d'accès aux structures sous garde des forces de défense et de sécurité	Correspondances envoyées mais certaines ont persisté dans le refus	
28	Difficultés d'accès à certains villages à cause de contraintes naturelles (cours d'eau, nature du terrain)	Mise à disposition d'embarcations surtout au cours du dernier mois, utilisation de motos ou de pirogues	
29	Interdiction d'utiliser les embarcations à cause de la Covid-19	Observation de la mesure jusqu'à sa levée	

30	Fonctionnement du programme de saisie donne des possibilités aux agents de sauter certaines questions	Possibilités de correction de certaines erreurs lors de l'apurement des données	Le logiciel Survey Solutions ne bloque pas la saisie mais souligne en couleur les incohérences. Il appartenait aux chefs d'équipe et aux superviseurs de vérifier et faire corriger ces cas
31	Arrêts inattendus (bugs) de l'application après plusieurs heures de travail au cours d'une journée	Redémarrer la machine, fermer les applications et supprimer les données non nécessaires de la mémoire vive de la tablette	
32	Insuffisance de contrôle après saisie par certains chefs d'équipe et superviseurs	Situation améliorée après l'utilisation des superviseurs assistants comme chefs d'équipe au cours de la deuxième phase	Certains superviseurs assistants chargés de ce contrôle n'ont pas été à la hauteur au cours de la première phase
33	Gestion et contrôle des ménages agricoles par SD par les chefs d'équipes et les superviseurs particulièrement fastidieux.	Possibilité offerte à la deuxième phase de la collecte de faire des filtres par SD, ce qui n'était pas possible au premier passage de la collecte	En effet, il aurait été plus efficace d'effectuer les filtres par SD au cours de la première phase, comme on peut le faire par agent ou par type de questionnaire
34	L'instabilité du réseau Internet dans certaines zones rendant difficile la synchronisation des données	Attente de l'amélioration du réseau ou déplacement dans une zone propice	
35	Limite liée à l'application Designer (le nombre maximum de modalité à 199)	Création d'une variable SD Autre pour l'assignation des SD allant de 200 et plus	
36	Problème de réception ou d'envoi des données par les agents recenseurs	Mise à jour du système d'exploitation Android ou de l'application Interviewer	

### 3.4 Exploitation des données

#### 3.4.1 Personnel

C'est la section développement des applications informatiques qui est l'ossature du traitement des données. Elle comprend un chef de section, un adjoint et quatre autres membres. C'est elle qui a développé l'architecture et les programmes de collecte des données du RGA sur Survey Solutions avec l'assistance du Consultant international informaticien de la FAO. Avec la même assistance, elle a conçu aussi les programmes de contrôle de saisie et d'apurement des données. Pour ces derniers, elle a travaillé en étroite collaboration avec le Consultant international statisticien et les autres membres du BCRGA dans l'élaboration des spécifications de contrôle de saisie et d'apurement des erreurs.

#### 3.4.2 Collecte, transmission et archivage des questionnaires

Les modes de transmission des données ont été fonction des deux types de questionnaires utilisés par les agents sur le terrain : questionnaires support électronique et questionnaires support papier.

La transmission des données des questionnaires électroniques était basée sur le principe de fonctionnement du logiciel Survey Solutions. Cette plateforme de collecte de données est organisée sur le principe d'assignation et d'approbation. Ainsi, les questionnaires quels que soient le module étaient assignés au niveau central par le Headquater (ou administrateur du système) à l'aide d'un dispositif d'assignation vers les Headquater provinciaux qui, par la suite, les ont transférés vers les différents chefs d'équipes, chargés de répartir les différents questionnaires entre les agents placés sous leur autorité, puis, de contrôler et de valider tout le travail de l'équipe. Il suffisait aux agents recenseurs d'être connectés à internet et lancer l'opération de synchronisation pour recevoir les questionnaires sur leurs tablettes. C'est par le même procédé qu'ils renvoyaient aussi les questionnaires déjà remplis aux chefs d'équipe pour leur évaluation, leur validation ou leur rejet, en cas d'erreurs ou d'insuffisances notoires.

Le deuxième moyen de transmission des données était physique. Pour la couverture des zones d'accès difficiles, la plupart des équipes recouraient au balayage systématique en utilisant les questionnaires sur support papier. Une fois ces questionnaires remplis et vérifiés par les agents recenseurs, ils étaient transmis aux chefs d'équipe en attendant leur saisie.

Les questionnaires des exploitations modernes et semi-modernes et des OPA ont été administrés sur des supports en papier, puis récupérés, acheminés et saisis au niveau du BCRGA. L'ensemble des questionnaires sur support papier a été trié, classé et entreposé dans un local à la Direction Générale de la Statistique.

### **3.4.3 Apurement et validation des données**

Cette activité a démarré par un atelier-retraite du BCRGA tenu à Nkok du 9 au 19 décembre 2020. Cet atelier avait pour objectif principal d'éditer et d'analyser les tableaux de fréquences (tri à plat) des variables essentielles de la fiche de dénombrement afin d'identifier les erreurs et de définir pour chacune d'elle, la méthode de correction la plus appropriée. Notons que les tableaux de fréquences permettent aux analystes d'observer de visu, la configuration des différentes réponses obtenues pour chaque variable. Quel est le niveau de mesure de la variable (ordinaire, nominale ou quantitative), ou la distribution des différentes valeurs obtenues (nombre et pourcentage de cas saisis, de réponses valides, de réponses manquantes, de réponses inattendues ou aberrantes, etc.). Cela permet également de décider de quoi corriger, recoder, redresser ou supprimer, et de comment procéder. Il permet aussi de déterminer les seuils de tolérance du pourcentage de non réponses au-delà desquels, une méthode de correction automatique sera appliquée.

Le même exercice s'est poursuivi à Libreville par un autre atelier à partir du 21 décembre 2020 pour les modules de base et communautaire. L'élaboration du document des spécifications de contrôles de cohérence a débuté pendant cette période et s'est poursuivie durant tout le mois de mars 2021, avec

l'arrivée de l'expert international informaticien. Les différents problèmes ainsi identifiés ont donné lieu à l'élaboration de programmes d'apurement et de traitement informatique qui ont été appliqués à l'ensemble des données collectées en vue de produire un fichier corrigé pour l'édition des résultats.

Il a été noté un taux assez élevé de ménages qui ont répondu partiellement ou pas du tout au questionnaire (près de 10%) pour des motifs d'absence prolongée, de refus et de disparition ou déménagement au cours du temps qui s'est écoulé entre l'identification et la phase de collecte des données. Aussi plus de 600 enregistrements de villages étaient presque vides. Il semblerait que certains d'entre eux étaient abandonnés pour plusieurs raisons au moment de la collecte (exode rural, attaques d'éléphants, etc.) Quelques questionnaires OPA et exploitations modernes et semi-modernes étaient également très insuffisamment renseignées.

Toutes les données des unités recensées ont été analysées et évaluées, sur la base d'un score minimum établi pour valider les variables essentielles. Celles qui n'ont pas atteint le score minimal ont été retirées de la base de données finale qui a servi à la tabulation. Le souci étant de ne pas altérer les données par un taux élevé de non réponses. Ces situations sont détaillées dans la suite du rapport.

La validation des données a été participative au sein du BCRGA, avec l'examen des tableaux de fréquences de toutes les variables et a porté, entre autres, sur les critères suivants : exhaustivité, cohérence et vraisemblance.

#### **IV. EVALUATION DE LA QUALITE DES DONNEES.**

##### **4.1 Contrôle d'exhaustivité des unités**

Pour le contrôle d'exhaustivité, les résultats du RGA ne peuvent être comparés, pour certaines unités, qu'à ceux du Recensement Général de la Population et du Logement (RGPL) de 2013, la seule opération à couverture nationale réalisée de façon exhaustive depuis cette date. Cependant pour permettre cette comparaison, les résultats du RGPL projetés à 2020 (année de référence du RGA) sont utilisés, quand ils existent.

##### **4.1.1 Contrôle d'exhaustivité des Secteurs de dénombrement**

La configuration de la plateforme de saisie (Survey Solutions) ne permet pas d'assigner dans un roster, un numéro d'unité (par exemple un Secteur de Dénombrement-SD), supérieur à 200. Pour contourner cette difficulté, les concepteurs ont créé une variable « SD\_Autre », codée 998, qui était systématiquement affecté à tous les SD de cette catégorie, avec la possibilité pour l'agent recenseur, de saisir au moment de la collecte, le bon code du SD, dans une autre variable (FDC04A créée en référence à la variable FDC04 qui devait recevoir le vrai code SD pré-chargé). Malheureusement, la variable FDC04A n'a pas été saisie pour beaucoup de SD, pour lesquels, seul le code 998 figurait dans la base de données contenant les références des SD de la fiche FD. L'apurement a, dans ce cas, consisté à identifier manuellement les SD en cause, et à leur attribuer leur vrai code pour permettre la concordance des identifiants entre les différents modules du RGA. Enfin, les contrôles ont permis

d'identifier 337 codes SD fictifs ou erronés dans les identifiants du fichier FD. Ceux-ci ne contenaient pas de ménages et ont été supprimés du fichier.

Pendant le RGPL de 2013, 2 885 SD ont été constitués, sur lesquels 2 869 ont été réellement dénombrés au cours du RGA. Soit un taux de couverture 99,4% au niveau national et un gap de 16 SD non recensés répartis comme suit : Province de l'Estuaire : 5, Province du Haut-Ogooué : 4, Province d'Ogooué-Lolo : 4 et Province de Woleu-Ntem : 3. La raison avancée pour la non couverture de ces SD est l'inaccessibilité (par exemple, le cas de la Cité de la Démocratie à Libreville), ou l'absence de population (cas du SD n°001 du Canton de Lalara, Département de Okano, Province de Woleu-Ntem, qui était composé pour l'essentiel des ménages des employés de la société forestière FOREX, fermée depuis lors.)

**Tableau 10: Taux de couverture des SD par province**

Province	Nombre de SD en 2013	Nombres de SD recensés en 2020	Taux de couverture (%)
ESTUAIRE	1517	1512	99,7
HAUT-OGOUE	246	242	98,4
MOYEN-OGOUE	128	128	100,0
NGOUNIE	159	159	100,0
NYANGA	81	81	100,0
OGOUE-IVINDO	96	96	100,0
OGOUE-LOLO	111	107	96,4
OGOUE-MARITIME	314	314	100,0
WOLEU-NTEM	233	230	98,7
<b>GABON</b>	<b>2 885</b>	<b>2 869</b>	<b>99,4</b>

#### 4.1.2 Contrôle d'exhaustivité des ménages ordinaires

L'apurement des données sur les ménages identifiés au niveau de la fiche FD a porté sur leur taille qui n'était pas déclarée en y affectant la taille moyenne des ménages de la province. Cependant, il a été identifié 44 090 ménages (soit près 10%) pour lesquels le résultat de l'interview était, soit « Ménage Absent », soit « Ménage ayant Refusé de répondre » ou encore un code « Missing », c'est-à-dire inexistant (l'enquêteur ayant ouvert l'interview avant d'avoir constaté qu'il n'y a pas de ménage à recenser). Les raisons avancées sont de plusieurs ordres : rumeurs relatives aux enlèvements d'enfants pendant la période (surtout à Libreville), abandons par les ménages de certaines zones à cause des éléphants, pandémie de COVID, etc. Si parmi ces ménages, il y avait un nombre élevé de ménages agricoles, cette situation pourrait avoir pour conséquence une sous-estimation de l'effectif total des ménages agricoles.

**Tableau 11: Situation des ménages ordinaires dénombrés par province selon le résultat de l'interview**

Province	Missing	Complet	Incomplet	Refus	Absents	Total
ESTUAIRE	885	203 055	56	13 419	15 264	232 679
HAUT-OGOUE	40	36 628	167	1 677	2 422	40 934

MOYEN-OGOOUE	23	19 529	3	201	494	<b>20 250</b>
NGOUNIE	40	21 802	6	140	304	<b>22 292</b>
NYANGA	2	11 517	2	134	749	<b>12 404</b>
OGOOUE-IVINDO	-	12 973	27	33	60	<b>13 093</b>
OGOOUE-LOLO	2	12 532	1	37	353	<b>12 925</b>
OGOOUE-MARITIME	19	37 496	12	2 022	4 157	<b>43 706</b>
WOLEU-NTEM	201	41 553	23	630	782	<b>43 189</b>
<b>GABON</b>	<b>1 212</b>	<b>397 085</b>	<b>297</b>	<b>18 293</b>	<b>24 585</b>	<b>441 472</b>
%	<b>0,27</b>	<b>89,95</b>	<b>0,07</b>	<b>4,14</b>	<b>5,57</b>	<b>100,00</b>

Le concept de ménage utilisé lors du RGPL 2013 couvre les ménages ordinaires vivant dans les concessions, les ménages collectifs constitués des personnes vivant en commun dans des camps militaires, dans des internats, dans des couvents ou dans des formations sanitaires, et la population flottante que l'on peut qualifier de « sans domicile fixe ». Dans le cadre du RGA, l'objectif essentiel était de retrouver les ménages agricoles, qui habitent essentiellement dans des concessions. Aussi, la collecte des données a concerné uniquement les ménages ordinaires. Ainsi, il a été dénombré en 2020, 441.472 ménages ordinaires contre un nombre de ménages 2013 projeté de 531.343 en 2020 soit un taux de couverture de 83,1%. La province du Moyen-Ogooué a le taux le plus élevé (92,4%) et celle de l'Ogooué-Lolo le plus faible (70,3%). Il est possible cependant que le nombre de ménages dans certaines provinces soit encore sous-estimé à cause du défaut de couverture totale de certains SD enquêtés.

**Tableau 12: Comparaison du nombre de ménages ordinaires dénombrés en 2013 projeté en 2020 et le nombre de ménages ordinaires estimé en 2020 par province**

Province	[2] Nombre de ménages ordinaires 2013 projeté en 2020	Nombre de ménages ordinaires estimé par le RGA en 2020	Taux de couverture (%)
ESTUAIRE	283 297	232 679	82,1
HAUT-OGOUE	53 830	40 934	76,0
MOYEN-OGOUE	21 917	20 250	92,4
NGOUNIE	26 934	22 292	82,8
NYANGA	14 775	12 404	84,0
OGOUE-IVINDO	14 631	13 093	89,5
OGOUE-LOLO	18 383	12 925	70,3
OGOUE-MARITIME	48 554	43 706	90,0
WOLEU-NTEM	49 023	43 189	88,1
<b>GABON</b>	<b>531 343</b>	<b>441 472</b>	<b>83,1</b>

#### 4.1.3 Contrôle d'exhaustivité de la population totale du pays

La comparaison est faite entre les résultats projetés du RGPL en 2020 (Direction Générale de la Statistique-DGS) et ceux estimés en 2020 par le RGA. Dans la population projetée du RGPL, il n'est pas fait de distinction entre la population des ménages ordinaires, et celle des ménages collectifs et la population flottante. La comparaison est donc à prendre avec beaucoup de précaution car le RGA ne s'est intéressé qu'aux ménages ordinaires. Toutefois, le RGA couvre à 87,3% la population projetée. Les taux les plus bas sont observés dans les provinces de Haut-Ogooué (62,3%), et Ogooué-Lolo (74,4%).

**Tableau 13: Comparaison de la population projetée en 2020 et celle estimée par le RGA en 2020 par province**

Province	Population RGPL projetée en 2020	Population estimée par RGA en 2020	Taux de couverture (%)
ESTUAIRE	1 076 529	987 210	91,7
HAUT-OGOUE	301 447	187 906	62,3
MOYEN-OGOUE	83 283	86 994	104,5
NGOUNIE	121 205	101 460	83,7
NYANGA	63 531	54 682	86,1
OGOUE-IVINDO	76 079	67 194	88,3
OGOUE-LOLO	79 045	58 776	74,4
OGOUE-MARITIME	189 362	178 252	94,1
WOLEU-NTEM	186 287	172 646	92,7
<b>GABON</b>	<b>2 176 768</b>	<b>1 895 120</b>	<b>87,1</b>

#### 4.1.4 Contrôle d'exhaustivité de la population active agricole (12 ans et plus)

<sup>2</sup> Le nombre de ménages ordinaires projetés en 2020 par province est égal à la population totale projetée par province en 2020 divisée par le nombre moyen de ménages dénombré par province en 2013.

Selon le RGPL 2013, la population active agricole de 12 ans et plus se scinde en quatre groupes suivants :

- Exploitants agricoles sans une autre activité principale, individus pratiquant l'agriculture comme activité principale à titre personnel ;
- Exploitants agricoles avec une autre activité principale, individus pratiquant l'agriculture comme activité secondaire à titre personnel ;
- Employés agricoles sans autre activité, individus pratiquant l'agriculture comme activité principale à titre non personnel.
- Agriculteurs non spécifiés, individus pratiquant l'agriculture, mais pour lesquels il n'est pas précisé à quelle qualité ils la pratiquent.

Pour le RGA, c'est la même tranche d'âge de la population qui se trouve dans les ménages pratiquant une des activités d'agriculture végétale, d'élevage, de pêche, d'aquaculture ou de sylviculture. Les différences se situent donc au niveau des activités qui ne sont pas couvertes par le RGPL à savoir la pêche et la sylviculture d'une part et du troisième groupe d'activité du RGPL qui n'est pas pris en compte par le RGA d'autre part, à savoir les employés agricoles sans autre activité, individus pratiquant l'agriculture comme activité principale à titre non personnel.

Le tableau ci-dessous montre que le taux de couverture de la population active agricole, sous réserve des différences dans les concepts utilisés, est de 100,8% avec des pics dans la Nyanga et l'Ogooué-Ivindo (141,0%). Seul le Haut-Ogooué avec 75,6% ne dépasse pas les 80%.

**Tableau 14: Comparaison de la population active agricole en 2013 projetée en 2020 et celle estimée par le RGA en 2020 par province**

Province	[3] Population agricole active 2013 (12 ans et plus) projetée en 2020	Population agricole active 2020 (12 ans et plus)	Taux de couverture (%)
ESTUAIRE	54 147	52 430	96,8
HAUT-OGOUE	51 655	39 046	75,6
MOYEN-OGOUE	15 261	16 569	108,6
NGOUNIE	30 708	33 632	109,5
NYANGA	12 584	17 742	141,0
OGOUE-IVINDO	19 091	26 911	141,0
OGOUE-LOLO	18 067	20 393	112,9
OGOUE-MARITIME	9 467	12 167	128,5
WOLEU-NTEM	43661	37863	86,7
<b>GABON</b>	<b>254 641</b>	<b>256 753</b>	<b>100,8</b>

#### 4.1.5 Contrôle d'exhaustivité des ménages agricoles

<sup>3</sup> La population agricole active 2013 (12 ans et plus) projetée en 2020 est obtenue en multipliant la proportion de la population active (12 ans et plus) de 2013 par rapport à la population totale de 2013 de chaque province à la population totale 2013 projetée en 2020 de chaque province.

Les concepts de ménages agricoles utilisés par les deux opérations (RGPL-2013 et RGA-2020) sont assez différents. En effet le RPGL a considéré comme ménage agricole « tout ménage dont au moins un membre pratique l'agriculture à titre personnel, que ça soit l'agriculture vivrière, la culture d'arbres fruitiers, l'agriculture de rente, l'élevage ou la pisciculture/aquaculture », alors que le RGA a utilisé le concept de ménage agricole selon la définition de la FAO, c'est-à-dire « un ménage dont au moins un des membres pratique une activité agricole pour le compte du ménage ou pour son compte propre » dans les domaines cités par le RGPL auxquels il faut ajouter la pêche et la sylviculture.

De plus, le RGA n'a pas recensé les ménages collectifs et a exclu de son champ tout ménage ayant en son sein uniquement des employés agricoles non détenteur d'une exploitation agricole pour compte propre ou pour le compte du ménage contrairement au RGPL.

L'examen des données a montré que plusieurs ménages déclarés agricoles dans la fiche de dénombrement n'ont pas été retrouvés du tout ou avec des informations jugées très insuffisantes dans le module de base (ménages agricoles) pour plusieurs raisons : refus, absence après plusieurs rendez-vous, déménagement, etc. Ces ménages ont été exclus de la suite des travaux de tabulation et d'analyse.

Au niveau du module de base, l'apurement a porté sur la recherche des ménages agricoles qui étaient enregistrés plus d'une fois. Cette situation était due au fait que Survey Solutions sauvegarde le même enregistrement sous un ID différent, à chaque fois qu'il est ouvert pour correction, ou pour compléter des informations. Il a donc fallu procéder, à chaque fois qu'un cas est détecté, à l'identification de l'enregistrement le mieux renseigné et à effacer les autres dupliqués. Au total 1 949 enregistrements de ce type ont été détectés et effacés au niveau du fichier.

Ainsi donc, même si la définition du concept de ménage agricole n'est pas la même pour les deux opérations, le taux de couverture des ménages agricoles est de 59,3%. Le fait que le RGPL ait introduit les ménages collectifs et les ménages des employés/salariés agricoles n'ayant aucune exploitation agricole pour compte propre ou pour le compte du ménage a surestimé le nombre de ménages agricoles. De plus, le contexte de la COVID-19 et le phénomène d'enlèvement d'enfants a entraîné un grand nombre de refus en particulier dans la province de l'Estuaire. Les taux les plus élevés sont observés respectivement dans l'Ogooué-Ivindo (82,0%), la Nyanga (75,2%) et les plus faibles dans l'Estuaire (50,4%) et le Haut-Ogooué (54,2%).

**Tableau 15: Comparaison des ménages agricoles recensés en 2013 et projetés en 2020 et des ménages agricoles recensés par le RGA 2020 par province**

Province	[4] Ménages agricoles RGPL 2013 projetés en 2020	Ménages agricoles RGA 2020	Taux de couverture (%)
ESTUAIRE	29 746	14 992	50,4
HAUT-OGOUE	22 716	12 320	54,2
MOYEN-OGOUE	8 569	5 595	65,3

<sup>4</sup> Le nombre de ménages agricoles projetés en 2020 est calculé à partir de la population totale de la province projetée 2020 divisée le nombre moyen de personnes par ménage par province en 2013, le résultat est multiplié par la proportion de ménages agricoles observée par le RGPL par province en 2013 par rapport au nombre total de ménages de la province en 2013.

NGOUNIE	16 619	10 336	62,2
NYANGA	7 299	5 489	75,2
OGOOUE-IVINDO	8 866	7 268	82,0
OGOOUE-LOLO	11 195	6 291	56,2
OGOOUE-MARITIME	5 341	3 631	68,0
WOLEU-NTEM	23 923	13 731	57,4
<b>GABON</b>	<b>134 274</b>	<b>79 653</b>	<b>59,3</b>

#### 4.1.6 Contrôle d'exhaustivité des autres unités (module communautaire : villages, exploitations modernes et semi-modernes, organisations professionnelles agricoles)

L'une des sources de données pour les villages est le RGPL 2013, qui fait cas de 3 483 villages et regroupements de villages, concept qui ne permet pas de cerner le nombre réel de villages, la différence n'étant pas faite entre villages et regroupements de villages. L'autre source est le Ministère de l'Administration territoriale qui donne un effectif de 2 513 villages.

Toutefois, certains villages auraient disparu sous l'effet de l'exode rural, du conflit homme/faune, de l'extension de certaines communes (beaucoup de villages se sont transformés en quartiers) et de la fermeture de certains chantiers forestiers. Aussi, lors de la collecte, la latitude a été donnée aux chefs d'équipe de dénombrer les villages sur la base des localités figurant sur les cartes SD et en fonction de la réalité observée sur le terrain, ce qui pouvait être source d'omission.

Au total 2 314 enregistrements figuraient dans la base des données mais certains étaient très partiels, seuls les identifiants et quelques données observables par les agents eux-mêmes ont été relevés. Ces cas concernaient 672 enregistrements qui ont été enlevés de la base. En définitive, ce sont donc 1 642 enregistrements qui ont été considérés comme correspondant à des villages et qui ont été analysés.

Quant aux exploitations modernes/semi-modernes et aux organisations professionnelles agricoles, il n'existe pas de répertoire mis à jour pouvant permettre des comparaisons.

#### 4.1.7 Evaluation et correction des non déclarés (ND)

La non déclaration est le fait qu'un agent recenseur, ne donne aucune réponse à une variable (exemple : âge) ou à une modalité d'une variable (exemple : masculin ou féminin pour la variable sexe). Cette situation ne devrait normalement pas se présenter car tous les cas du genre étaient systématiquement signalés au chef d'équipe ou au superviseur par le logiciel de saisie pour être corrigés. Malheureusement, des erreurs du genre sont passées jusqu'à l'étape du traitement<sup>5</sup>. Pour les corriger, deux méthodes ont été utilisées :

- La correction de la valeur non déclarée à partir d'autres données collectées, exemple : si le sexe est non déclaré, il est fait recours aux nom et prénom de la personne, à sa situation dans le ménage (chef de ménage avec conjointe) ; si l'année de naissance est déclarée et si l'âge n'est pas porté, l'âge est corrigé en portant la différence entre 2020 (l'année du recensement) et la date de naissance, etc.
- L'imputation à la valeur non déclarée une caractéristique de tendance centrale, exemple : l'âge moyen des chefs de ménage hommes au niveau national a été imputé aux âges non déclarés des chefs de ménages hommes, idem pour les chefs de ménages femmes.

Après ces corrections, les valeurs non déclarées se situent entre moins de 1% et 3% (représentant le pourcentage des ND sur l'âge des membres des ménages agricoles, le seul qui atteint 3%). On peut donc dire que tous les ND sont à un seuil tolérable.

---

<sup>5</sup> Survey Solutions, le support de saisie, soulignait aux chefs d'équipe et aux superviseurs, les erreurs à corriger avant la validation de la saisie, malheureusement, ce travail n'a pas toujours été fait.

#### 4.1.8 Evaluation et correction des erreurs de cohérence entre variables d'un même module ou de modules différents (cas de la fiche de dénombrement et du module base)

Il serait fastidieux de décrire ici toutes les incohérences constatées même si leur proportion sur l'ensemble des données est faible. Quelques-unes sont données à titre d'illustration.

Certains ménages se sont déclarés agricoles dans la fiche dénombrement mais ont affirmé par la suite ne pratiquer aucune activité agricole dans le module de base et vice versa. Les raisons évoquées sont le refus de poursuivre l'interview pour des motifs divers ou l'intérêt à répondre au questionnaire en se déclarant ménage agricole contrairement à la déclaration faite dans la fiche FD. Ce sont donc les ménages figurant dans le module de base et qui ont fourni des informations pour les variables essentielles qui ont été maintenus comme ménages agricoles.

Des rapprochements ont été aussi faits entre différentes variables. Par exemple, un élève de 14 ans ne doit pas normalement avoir comme niveau d'instruction l'enseignement supérieur, le ou la conjoint(e) du chef de ménage ne peut être célibataire ou veuf(ve) ou divorcé(e), un exploitant agricole ne peut avoir moins de 12 ans, etc. Toutes les erreurs détectées du genre ont été corrigées.

## 4.2 Evaluation de la structure par âge selon le sexe

### 4.2.1 Pyramide par année d'âge de la population

L'allure générale des pyramides de la population agricole en 2020 (âges et groupes d'âge) est caractéristique de celle des pays à forte proportion des jeunes : base élargie et rétrécissement progressif au fur et à mesure que l'on avance vers les âges élevés. Elle reflète bien la situation observée par le RGPL 2013.

Cependant, on remarque des attractions aux âges terminés par 0 et 5 de façon générale et un creux aux âges de moins d'un an, malgré la largeur de la base de la pyramide. Ce creux est certainement dû aux arrondis des âges de moins d'un an à 1 an. Aussi à 52 ans pour les hommes et à 55 pour les femmes, des proéminences dues aux corrections faites (par l'âge moyen) sur les âges manquants des chefs de ménages sont remarquées. Tout ceci montre que la déclaration d'âge n'est pas toujours exempte d'erreurs.

**Figure 1: Pyramide des âges de la population agricole en 2020**

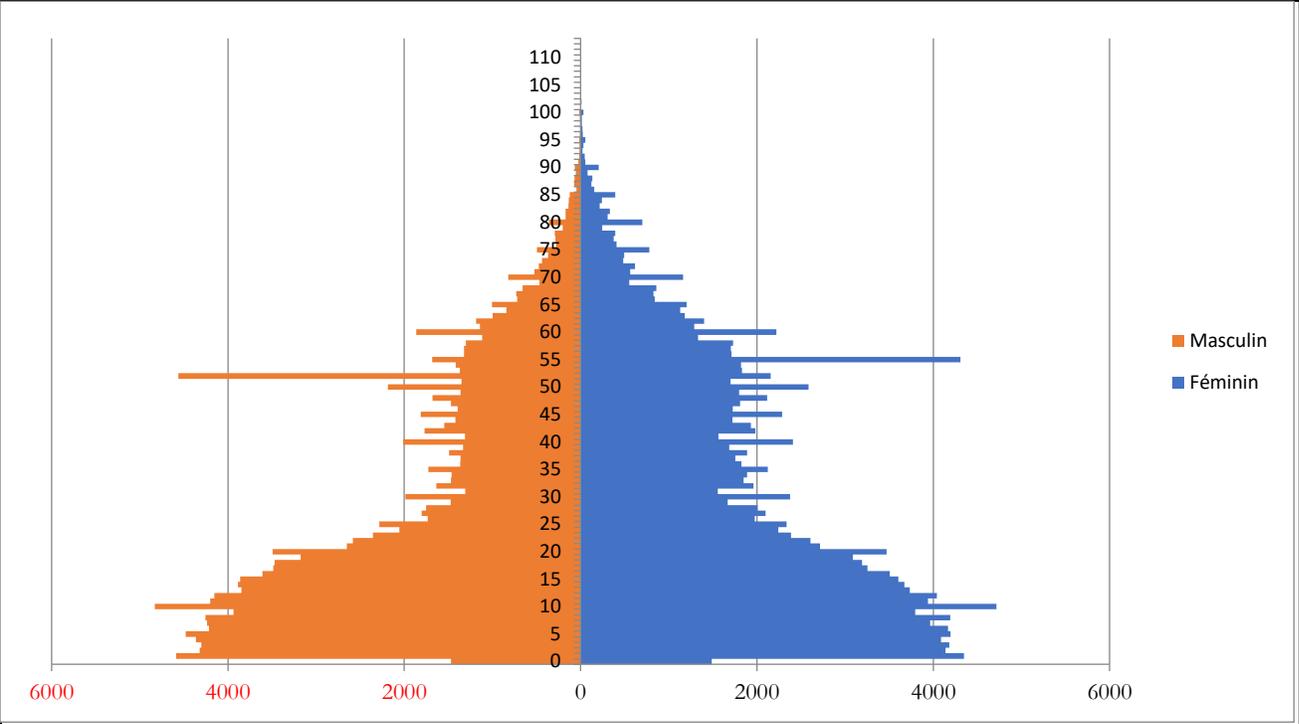
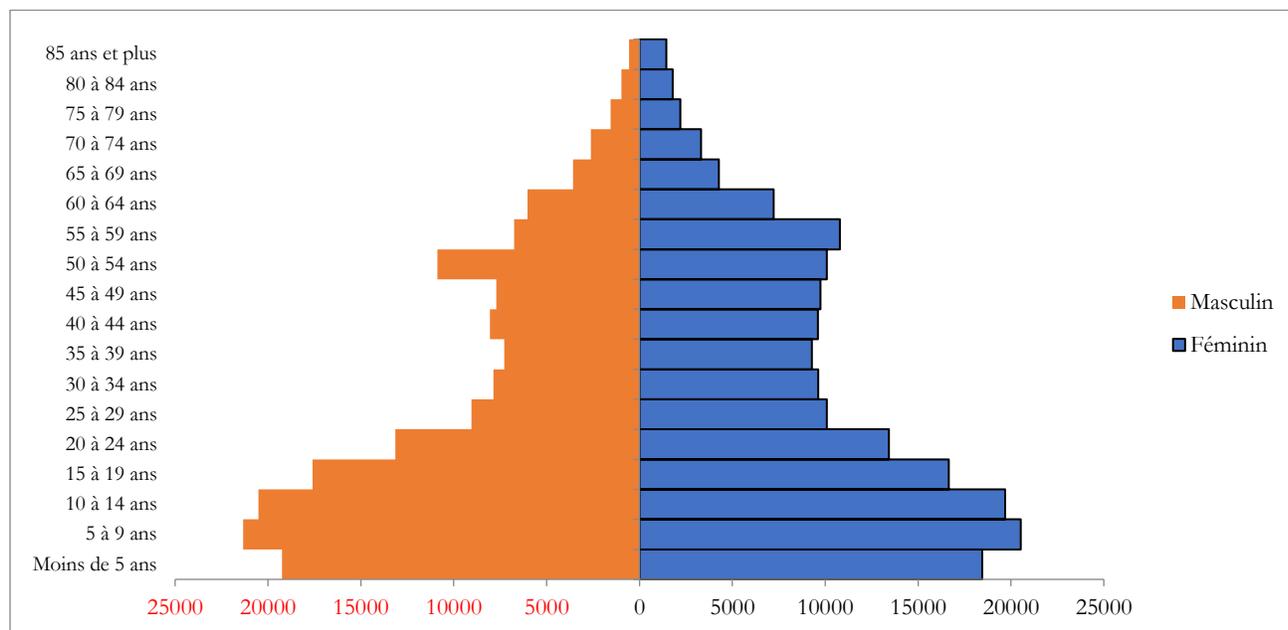


Figure 2: Pyramide des groupes d'âge quinquennaux de la population agricole de 2020



#### 4.2.2 Courbe des rapports de masculinité de la population agricole par âge

De manière générale, il naît 105 garçons pour 100 filles, lorsque l'âge est bien déclaré, le rapport de masculinité est concevable entre 102 et 107, avant l'âge de 5 ans. Par la suite, à cause de la surmortalité masculine, ce rapport est inférieur à 100, au fur et à mesure que l'âge augmente. Ceci est globalement observé pour la population agricole par âge sauf autour de l'âge 0 où ce rapport est inférieur à 100 à cause certainement des erreurs sur l'âge. En effet, en lissant la courbe par les groupes d'âge, la norme généralement admise apparaît clairement. On remarque qu'à 52 ans (pour les hommes) le rapport est nettement en faveur des hommes, ceci est dû aux corrections faites (par l'âge moyen) sur les âges manquants des chefs de ménages hommes. Le même phénomène est observé chez les femmes à 55 ans.

Figure 3: Courbe des rapports de masculinité de la population agricole par âge

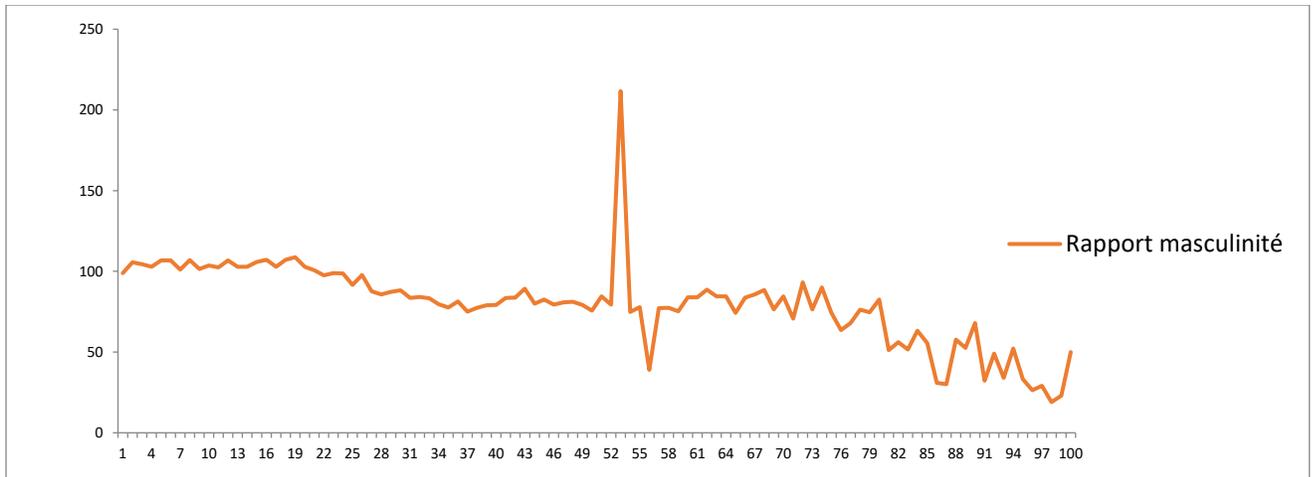
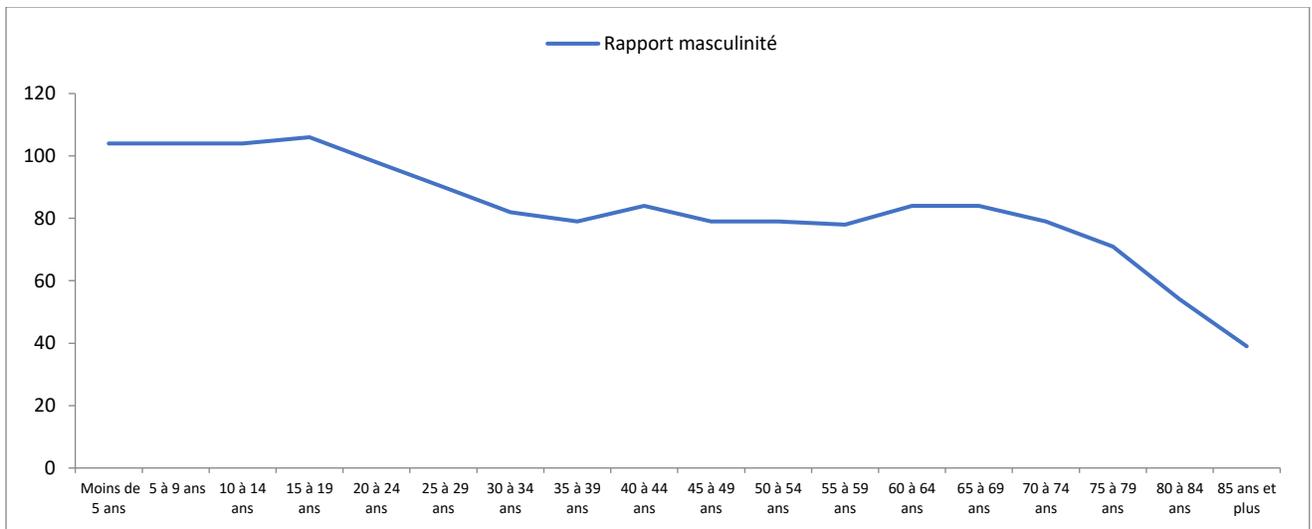


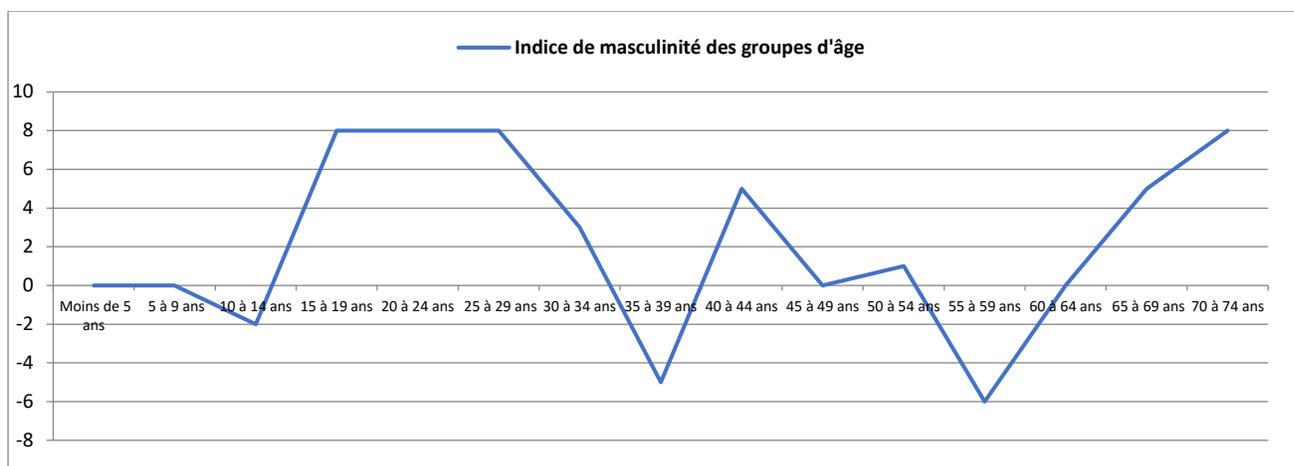
Figure 4: Courbe des rapports de masculinité de la population agricole par groupes d'âge



#### 4.2.2 Evaluation quantitative des erreurs sur la structure par âge selon le sexe

L'indice des rapports de masculinité ou indice de régularité des sexes, s'obtient en faisant la moyenne arithmétique des écarts absolus, par rapport à 100, des rapports de masculinité des groupes d'âges successifs. Plus cet indice est proche de zéro, mieux est la déclaration d'âge. Il est globalement estimé à 4 et 4/15 des indices par groupe sont nuls. Le graphique ci-dessous montre que la structure d'ensemble est bonne. On note tout de même des irrégularités, particulièrement pour les groupes d'âges 15-19 à 25-30 et après 65 ans.

Figure 5: Indice de masculinité des groupes d'âge



### 4.3 Evaluation de la qualité des données relatives aux autres thèmes d'analyse du module de base

#### 4.3.1. Situation matrimoniale

Bien que les deux types de population comparés ne soient pas les mêmes, les proportions relatives aux situations matrimoniales sont similaires : prédominance des célibataires, suivis des « En union libre/ concubinage » et des mariés. Cependant, la proportion des mariés dans la population agricole de 12 ans et plus en 2020 est nettement inférieure à celle de la population totale de 12 ans et plus en 2013.

Tableau 16: Comparaison des situations matrimoniales 2013 et 2020

Situation matrimoniale	Population totale âgée de 12 ans et plus 2013	Population agricole 2020 de 12 ans et plus
Célibataire	44,3	54,5
Marié(e)	20,6	12,6
En union libre/ Concubinage	24,8	25,6
Divorcé(e)/Séparé(e)	0,5	6,1
Veuf/Veuve	2,4	0,9
Non déclaré	7,4	0,2
Total	100,0	100,0
<b>Effectif</b>	<b>1 241 179</b>	<b>256 753</b>

#### 4.3.2. Pratique des activités agricoles

Des constantes structurelles demeurent :

Tableau 17: Comparaison de certains indicateurs structurels entre 2013 et 2020

RGPL 2013	RGA 2020
Une personne âgée de 12 ans et plus sur 5 est un actif agricole	19% de la population (soit environ une personne sur 5) est agricole

<p>La population active agricole est majoritairement féminine et citadine, conséquence du caractère essentiellement urbain de la population</p>	<p>53,3% de la population active agricole est féminine. Cette population est aussi essentiellement urbaine (71%)</p>
<p>La pratique agricole occupe essentiellement les personnes du troisième âge et les femmes. Elle n'occupe qu'une faible partie des jeunes (moins de 10 % jusqu'à 26 ans). Par contre l'agriculture mobilise 40 % ou plus de la population qu'à partir de 57 ans. La population agricole est vieillissante avec une moyenne d'âge de 46 ans, atteignant 50 ans parmi les femmes rurales</p>	<p>L'âge moyen des exploitants agricoles est de 50 ans aussi bien les hommes que les femmes. Les exploitants femmes représentent 65% des exploitants du Gabon. La population active de 12 à 26 ans représente environ 38% de la population active totale de 12 ans et plus.</p>
<p>Les principaux types de cultures pratiquées par la population agricole sont l'agriculture vivrière (par 88 % des personnes) et la culture des arbres fruitiers (26 % des personnes) alors que les autres cultures sont pratiquées par moins de 7 % de la population agricole</p>	<p>Le manioc et la banane plantain (les principales cultures vivrières) occupent 89% des parcelles cultivées.</p>
<p>Le RGPL-2013 a dénombré 106.925 ménages agricoles dont 42.263 ménages en milieu rural (soit 39,5 %) et 38 657 ménages dirigés par des femmes (soit 36,2 %). Ainsi, un ménage gabonais sur quatre est agricole.</p>	<p>Le RGA a dénombré 79.653 ménages agricoles avec données valides dont 37% se trouvent en milieu rural. Les femmes dirigent 36,2% de ces ménages.</p>

## CONCLUSION

La préparation de la phase opérationnelle du Recensement Général de l'Agriculture et Système Permanent Intégré de Statistiques Agricoles (SPISA) du Gabon a démarré en 2018 par la conception de la méthodologie et des outils de collecte suivie du recensement pilote. Cette activité s'est poursuivie en 2019 avec l'appui des consultants internationaux de la FAO (statisticien et informaticien) et national (communication) par la révision des questionnaires et des manuels, l'élaboration des plans de tabulation, d'analyse et de diffusion, le développement et le test des applications informatiques sur Survey Solutions, la formation des formateurs et des agents de terrain, la conception de la stratégie, du plan et des outils de communication.

La collecte des modules centraux a démarré au mois de décembre 2019 mais a été interrompue en début avril 2020 à cause de la pandémie de la Covid-19. La reprise est intervenue en mi-septembre pour un mois. Les agents ont donc mis plus de temps que prévu sur le terrain. Le traitement des données (saisie complémentaire, apurement, tabulation des données) des différents modules est intervenu entre novembre 2020 et avril 2021 avec l'appui des consultants internationaux.

Le RGA a surtout souffert dans sa phase conceptuelle de l'absence d'une cartographie censitaire actualisée en milieu urbain, des retards dans la mobilisation des moyens matériels et financiers, de l'absence d'une bonne programmation des activités de terrain tenant compte de la disponibilité de ces moyens et de la prise en compte de certaines réalités de terrain.

Sur le plan de la mise en œuvre des opérations sur le terrain, la sensibilisation a été le maillon faible se traduisant par un taux assez élevé d'absence et de refus de ménages. A ceci on peut ajouter des problèmes de logistique pour les équipes (pannes et insuffisances de moyens de transport) et la suspension de la collecte à cause de la Covid-19. C'est dans ce contexte qu'une mission de supervision nationale comprenant des experts de la FAO, a sillonné certaines provinces du pays en février 2020 pour évaluer la situation et faire des recommandations dont certaines ont été suivies d'effet.

Des solutions plus ou moins satisfaisantes ont été apportées aux insuffisances notées. On peut citer, entre autres, l'option pour le logiciel Survey Solutions (à la place de CSPro) à un moment critique de la phase pré-collecte, l'amélioration des conditions de travail des équipes et de la diffusion des outils de sensibilisation au cours de la reprise de la collecte entre mi-septembre et mi-octobre 2020.

La nature et l'ampleur des difficultés rencontrées ont eu un impact négatif sur la collecte comme le montre les analyses faites sur la qualité des données. Ainsi les contrôles d'exhaustivité des unités<sup>6</sup>, sous réserve des données disponibles et des estimations faites, révèlent des taux de couverture satisfaisants à peu satisfaisants (99,4% pour les SD, 83,1% pour les ménages ordinaires, 87,1% pour la population totale, 100,8% pour la population active agricole de 12 ans et plus, 59,3% pour les ménages agricoles). Ces unités sont donc couvertes à des degrés divers. Cependant, en dehors de l'estimation des effectifs des unités, un des objectifs principaux d'un recensement est la détermination de la structure des unités recensées. Les niveaux des effectifs recensés permettent d'atteindre cet objectif comme l'atteste la comparaison avec les données structurelles importantes du RGPL 2013 qui n'a pas encore 10 ans.

Ainsi par exemple, la proportion des femmes dans la population agricole active de 12 ans et plus est de 53,3% (contre 58,8% pour le RGPL), le nombre moyen de personnes par ménage agricole est de 4,3 (contre 4,1 pour l'ensemble de la population recensée par le RGPL), l'âge moyen des exploitants agricoles est de 50 ans (contre 46 ans pour les actifs agricoles de 12 ans et plus du RGPL), l'agriculture est dominée par les cultures vivrières

---

<sup>6</sup> Pour les unités villages, exploitations modernes et semi-modernes et les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA), il n'existe pas malheureusement de bases de données fiables, permettant d'apprécier la couverture de ces unités.

(89% des parcelles sont occupées par le manioc ou la banane plantain selon le RGA et 88% des personnes actives font des cultures vivrières selon le RGPL), 37% des ménages agricoles se trouvent en milieu rural (39,5% selon le RGPL), 36,2% des ménages agricoles sont conduits par les femmes selon les deux sources.

## **RECOMMANDATIONS**

De tout ce qui précède et dans la perspective de la conduite dans les prochains mois de l'enquête de production et des enquêtes thématiques, il est recommandé ce qui suit :

### **Sur le plan conceptuel et administratif**

1. Le fonctionnement normal des organes de pilotage (Comité de pilotage, Comité technique et Coordination nationale) ;
2. La mise à disposition du BCRGA de moyens adéquats (bureaux opérationnels et suffisants pour loger convenablement tout le personnel du projet, moyens logistiques) ;
3. La segmentation des SD atypiques et l'actualisation de la liste des SD dans le milieu urbain avant le tirage des échantillons afférents aux différentes enquêtes prévues. Cette actualisation devra aussi porter sur certaines zones rurales où il a été noté des disparitions ou des déplacements de villages au cours de la phase dénombrement du RGA ;
4. La réalisation des enquêtes pilotes en appliquant toutes les phases d'une opération grandeur nature : formations, test des questionnaires, des applications, de la stratégie de communication, de l'organisation sur le terrain, du transfert des données saisies, de l'apurement et de la tabulation des données ;
5. La mise en place d'un mécanisme de gestion plus souple alliant à la fois le souci de maîtrise des dépenses et les impératifs de terrain (dotation des équipes de terrain de caisse de menues dépenses, procédure plus rapide de ravitaillement des équipes de terrain) ;
6. La programmation des opérations de terrain (formations, collecte) tenant compte de la disponibilité des moyens matériels et financiers liés à ces opérations ;
7. L'acquisition de matériels adaptés au terrain (sacs de collecte, bottes, etc.) Et l'amélioration des conditions de travail des équipes (kits de couchage, ustensiles de cuisine, salle de briefing, carburant, moyens de déplacement en bon état, flotte pour les appels téléphoniques, etc.) ;
8. Le formatage des tablettes pour empêcher l'accès des agents de collecte aux applications qui ne sont pas indispensables à la saisie des données ;
9. Le renforcement des contrôles dans les applications de saisie et pendant la saisie des questionnaires sur support papier (si c'est le cas) ;
10. Le perfectionnement d'une dizaine de cadres du BCRGA dans les logiciels Survey Solutions, Csprow, SPSS et STATA ;

11. La vérification, la codification, s'il y a lieu, et la correction des données des questionnaires sur support papier, avant de les remettre aux agents chargés de la saisie ;
12. L'adjonction au prochain recensement de la population et des logements d'un module Agricole dans la perspective du renouvellement de la base de sondage des ménages agricoles issue du présent RGA, conformément aux recommandations de la FAO. Ce module peut être déroulé lors de la phase cartographique, ou lors de celle dédiée au dénombrement de la population.

### **Sur le plan de la mise en œuvre des opérations de terrain**

13. Le déploiement du plan de communication avant et au cours des opérations de terrain en tirant toutes les leçons de la phase d'administration des modules centraux (à noter que les modules production et thématiques sont plus sensibles en termes de données à collecter) ;
14. L'intensification des contrôles des questionnaires par les chefs d'équipe et les superviseurs à travers un rapportage régulier et partagé des erreurs relevées et des corrections faites ;
15. La mise en place d'un système de rémunération tenant compte du volume et de la qualité du travail réalisé par chaque catégorie de personnel ;
16. La vérification périodique des données collectées au niveau central à travers un traitement partiel et progressif des données (fréquences, contrôles de cohérence, d'exhaustivité et de vraisemblance, tabulation proprement dite) afin de s'assurer à temps de la qualité des données collectées.

## BIBLIOGRAPHIE

Bureau Central du Recensement Général de l'Agriculture et du Système Permanent Intégré de Statistiques Agricoles (RGA-SPISA) 2018-2021 (2019) du Gabon, Questionnaires et manuels d'instruction

Bureau Central du Recensement Général de l'Agriculture et du Système Permanent Intégré de Statistiques Agricoles (RGA-SPISA) 2018-2021 (2019, 2020), stratégie de collecte de la première phase de collecte des données, rapports enquête pilote, formation des formateurs, test des questionnaires autour de Libreville, première phase de la collecte (synthèse et 9 provinces), deuxième phase de la collecte (synthèse et 9 provinces)

Direction Générale de l'Economie et de la Politique fiscale (2020), Ministère de l'Economie et des Finances, Tableau de bord de l'économie (situation 2019 et perspectives 2020-2021).

Gabon vision 2025, Plan de relance de l'économie 2017-2019

Institut National de la Statistique du Mali (2011), Evaluation de la qualité des données du 4<sup>e</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) du Mali

Ministère de l'Economie et des Finances du Gabon, Projection de la population 2019-2025

Projet de Développement statistique, Ministère de l'Economie, de la Prospective et de la Programmation du Développement Durable et Banque Mondiale (2018), Accord pour la fourniture des services d'assistance de la FAO (001/2018/ACCORD/SP-CNTIPPE/PSTAT/FAO)

Recensement Général de l'Agriculture et CountrySTAT (2017), Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche du Congo Brazzaville, Volume 1 : Rapport technique du Recensement Général de l'Agriculture 2014-2017

## ANNEXES

### ANNEXE 1 : PRINCIPAUX CONCEPTS UTILISES DANS LE RGA 2020

#### Agriculture végétale

**Activité agropastorale :** C'est tout acte inhérent à l'exploitation professionnelle d'un cycle végétal ou animal ainsi que toute activité constituant le prolongement de cette exploitation comme la transformation des produits et leur commercialisation.

**Agriculture traditionnelle :** Système de production basé sur la polyculture et l'élevage. Les moyens de production sont rudimentaires et archaïques. Elle ne permet que de subvenir partiellement aux besoins alimentaires de la population voire du ménage.

**Agriculture :** activité économique ayant pour objet la transformation et la mise en valeur du milieu naturel afin d'obtenir des produits végétaux (et animaux, au sens large) utiles à l'Homme, en particulier ceux qui sont destinés à son alimentation.

**Aides familiaux :** Personnes faisant partie du ménage et qui contribuent aux activités économiques du ménage sans rémunération.

**Aménagement hydroagricole :** L'aménagement hydroagricole consiste en une amélioration foncière réalisée sur des terres que l'on veut exploiter pour l'irrigation. Généralement, il fait appel à des travaux fortement mécanisés dont le terrassement (déplacement de terres au bulldozer pour atténuer le relief), le planage du terrain au grader et l'ouverture de canaux au moyen de pelles mécaniques.

**Assolement :** C'est un procédé de culture par succession et alternance sur un même terrain pour conserver la fertilité du sol.

**Bail :** C'est un contrat par lequel on donne à quelqu'un la jouissance d'une chose moyennant un prix convenu et pour un temps déterminé, en particulier un contrat portant sur la location des propriétés foncières.

**Bloc :** Terrain sous un mode de faire valoir déterminé, entièrement entouré par d'autres terres, de l'eau, des routes, de la forêt ou d'autres caractéristiques qui ne font pas partie de l'exploitation ou faisant partie de l'exploitation sous un mode de faire valoir différent.

**Campagne agricole :** Une campagne agricole est la période durant laquelle s'accomplit un cycle végétatif normal. Ce cycle est compris entre le début des semis et la récolte pour les cultures

**Champ :** Morceau de terre d'un bloc séparé du reste du bloc par des lignes de démarcation facilement reconnaissables, comme les chemins, les limites cadastrales, les clôtures, les voies navigables ou les haies. Un champ peut être constitué d'une ou de plusieurs parcelles.

**Engrais :** Les engrais sont des substances minérales ou organiques, naturelles ou fabriquées, qui sont appliquées sur le sol, dans l'eau d'irrigation ou un milieu hydroponique (sans le support du sol), pour fournir des nutriments aux végétaux ou pour améliorer la croissance des plantes. Une exploitation peut utiliser un ou plusieurs types d'engrais.

**Exploitant agricole :** Personne civile, groupe de personnes civiles ou personne morale qui prend les grandes décisions concernant l'utilisation des ressources et qui exerce un contrôle de gestion sur le fonctionnement de l'exploitation agricole.

**Exploitation agricole :** Unité économique de production agricole sous une direction unique comprenant tous les élevages et toutes les terres utilisées en totalité ou en partie à des fins de production agricole,

indépendamment du titre, de la forme juridique ou de la taille de celle-ci. La direction unique peut être exercée par un particulier, par un ménage, conjointement par deux ou plusieurs particuliers ou ménages, ou par une personne morale telle que société, entreprise collective, coopérative ou organisme d'Etat.

**Exploitation moderne** : Grande exploitation enregistrée formellement comme une entreprise moderne (inscription au registre du commerce, numéro statistique, paiement d'impôt, tenue d'une comptabilité formelle, ...).

**Exploitation semi-moderne** : C'est une unité de production agricole satisfaisant à la définition de l'exploitation agricole et aux conditions d'intensification, dotée d'équipements autres que l'outillage et le petit matériel, d'infrastructures adaptées à l'activité et faisant l'objet d'un suivi économique mais sans être enregistrée de manière formelle (inscription au registre du commerce, absence de numéro statistique, etc.)

**Faire-valoir** : Régime ou droit en vertu duquel l'exploitant gère les terres qui composent l'exploitation. Les formes de faire-valoir sont : achat, héritage, don, métayage, gage, prêt, location.

**Jachère** : C'est une terre qui après avoir été cultivée pendant une certaine période, est laissée au repos pour permettre la régénération du sol.

**Main d'œuvre agricole** : Au sein d'une exploitation agricole et pour la période de référence, la main d'œuvre est constituée de la main d'œuvre familiale, de l'entraide et de la main d'œuvre salariée temporaire et permanente.

**Parcelle** : C'est une étendue de terre d'un seul tenant, correspondant à un champ ou une partie d'un champ, portant une seule culture ou une association de cultures.

**Population agricole** : C'est l'ensemble des personnes qui vivent dans les ménages agricoles.

**Population agricole active** : Ensemble des personnes qui vivent dans les ménages agricoles et dont l'âge est égal ou supérieur à dix ans.

**Responsable de la parcelle** : C'est la personne qui décide des opérations culturales sur la parcelle (semis, labour, fertilisation, etc.)

**Semence** : Organe ou partie d'un organe (végétal) qui, après avoir été mis en terre, est apte à donner naissance à une plante complète.

**Superficie physique** : C'est la surface géographique de la parcelle.

**Terres arables** : Ce sont les terres destinées aux cultures et dont la couche superficielle est labourable.

## **Elevage**

**Abattoir** : Établissement spécial réservé à l'abattage des animaux destinés à la consommation humaine.

**Abreuvement** : Action de donner à boire aux animaux.

**Asins** : Ensemble des animaux communément appelés "ânes".

**Apiculture** : Science et art d'élever les abeilles en vue d'obtenir du miel, de la cire, de la propolis, du pollen, de la gelée royale, du venin et des larves.

**Aviculture moderne** : Elevage de façon intensive de la volaille.

**Batteries de ponte** : Système d'élevage de poules composé d'une cage dans laquelle on retrouve des étagères où sont classées les volailles.

**Berger** : Personne responsable de la conduite d'un troupeau.

**Bergerie** : C'est un bâtiment, ou éventuellement un enclos réservé à l'élevage des ovins.

**Bétail** : Nom collectif des animaux de pâture dans une ferme ; ensemble des troupeaux d'élevage autres que ceux de basse-cour.

**Caprins** : Ensemble des animaux communément appelés "chèvres".

**Bovin de trait** : Bovin adulte dressé pour accomplir diverses tâches de traction (labour, transport) etc.

**Cheptel** : Animaux (y compris oiseaux et insectes) tenus ou élevés en captivité, principalement à des fins agricoles. On recense tous les animaux présents sur l'exploitation le jour du recensement, y compris ceux pris en pension et ceux destinés à l'autoconsommation. Il ne faut pas relever les animaux donnés en pension : ils seront recensés dans l'exploitation qui les accueille.

**Compléments alimentaires** : Denrées alimentaires dont le but est de fournir un complément de nutriments ou de substances ayant un effet nutritionnel ou physiologique (vitamines, minéraux, acides gras ou acides aminés, pierre à lécher) manquants ou en quantité insuffisante dans le régime alimentaire normal d'un animal.

**Confiage** : Animal placé auprès d'un ménage ou dans un troupeau pour la surveillance moyennant souvent partage.

**Couveuse** : Appareil utilisé pour faire éclore les œufs sans l'intervention de la poule (en aviculture moderne).

**Déparasitage** : Consiste à débarrasser l'animal de ses parasites à l'aide d'un traitement approprié. Il peut être interne, externe ou les deux.

**Elevage** : C'est l'ensemble des activités qui assurent la multiplication des animaux souvent domestiques, parfois sauvages, pour l'usage des humains : bovins, caprins, chevaux, mulets, volailles, etc. Tous les animaux gérés par l'exploitant, qu'il soit propriétaire ou non sont pris en considération.

**Elevage en claustration** : Elevage où l'animal vit dans un enclos, les aliments sont apportés sur place.

**Elevage en divagation** : Elevage qui consiste à laisser les animaux errer sans surveillance dans les lieux publics ou sur les propriétés d'autrui. Ces animaux ne sont plus sous la surveillance effective de son maître.

**Elevage en stabulation** : les animaux sont dits en stabulation lorsqu'ils sont maintenus saisonnièrement ou en permanence dans un espace restreint (enclos, bâtiments, etc.). Elle peut être libre ou non libre. Elle est libre quand les animaux peuvent sortir d'un premier abri couvert et fermé pour se promener dans un enclos non couvert dont ils ne peuvent pas sortir.

**Elevage en semi-claustre** : Elevage où l'animal vit dans un enclos avec des possibilités de divagation saisonnière.

**Elevages non conventionnel** : Les élevages concernant les espèces telles que les escargots, les aulacodes, les lapins, les cobayes, les rats de Gambie, etc.

**Embouche** : Opération zootechnique qui consiste à engraisser les animaux pendant un certain temps pour améliorer leur embonpoint, ce qui permet de relever leur valeur à la vente.

**Ensilage** : C'est un procédé de conservation des végétaux (fourrage) frais utilisant la fermentation lactique et consistant à les placer dans un silo ou à les mettre en tas et à les presser après les avoir hachés.

**Epizootie** : Maladie contagieuse qui s'étend très rapidement sur tout un pays ou même un continent.

**Equins** : Ensemble des animaux appelés "chevaux".

**Espèce** : Ensemble de tous les individus d'aspects semblables ayant en commun des caractères qui les distinguent au sein d'un même genre ; ils sont capables d'engendrer des individus féconds.

**Foin** : Matière végétale coupée et séchée pour assurer l'alimentation des animaux.

**Fourrage** : Matière végétale fournie par des prairies naturelles, des arbres ou des plantes cultivées, servant à l'alimentation des animaux domestiques.

**Incubateur** : C'est un appareil utilisé pour couvrir les œufs de la volaille de manière artificielle. Il existe également des incubateurs spécifiques pour éclore les œufs de poisson.

**Insémination** : Opération qui consiste à déposer dans l'appareil génital d'une femelle, à l'aide d'instruments adaptés, de la semence d'un mâle récolté artificiellement.

**Mare artificielle** : Etendue d'eau aménagée artificiellement pour l'alimentation des animaux.

**Parc à vaccination** : espace aménagé en courette et en couloir à ciel ouvert, construit en matériaux locaux (banco, bois) ou en matériaux définitifs (béton, fer) et destiné à contenir les animaux pendant les opérations de vaccination.

**Parcours** : Espace à vocation pastorale, où peuvent pâturer les animaux : les enclaves, forêts, jachères, champs de culture, zone pastorale.

**Pâturage** : Ensemble des ressources végétales (herbacées et ligneuses) d'un parcours donné destiné à l'alimentation du bétail.

**Population animale** : Nombre d'animaux qui se trouve sur l'exploitation durant la période du recensement, quels qu'en soit le propriétaire.

**Porcin** : Ensemble des animaux communément appelés "porcs ou cochons".

**Provende** : Nourriture donnée au bétail et aux animaux de basse-cour.

**Race** : La race est l'ensemble des individus semblables appartenant à la même espèce.

**Souche** : Population issue d'un petit nombre de sujets, isolée au sein de la race et qui se reproduit en vase clos.

**Traitements** : Ce sont des soins administrés à un animal en vue de le guérir d'une maladie (traitements curatifs) ou d'empêcher qu'il ne fasse une maladie (traitements préventifs).

**Troupeau** : Ensemble d'animaux domestiques, élevés en commun dans une même exploitation et pouvant être géré par un berger. Ne sont pas pris en compte la volaille et les animaux de compagnie.

**Volailles** : Ensemble des oiseaux élevés pour leur chair et leurs œufs (poules, canards, dindes, etc.)

**Zone pastorale** : Espace regorgeant des ressources naturelles et identifié comme particulièrement favorable à l'élevage. Une zone pastorale jouit d'une reconnaissance officielle et est classée comme telle. L'accès y est régi par une réglementation spéciale.

## **Pêche/aquaculture**

**Aérateur** : C'est un appareil qui produit de l'oxygène dans un bac, un aquarium ou lors du transport des poissons. Cet appareil fonctionne avec une batterie, le courant ou l'allume-cigarettes des véhicules.

**Agro-pisciculteur** : Personne pratiquant la pisciculture intégrée à l'agriculture.

**Alevin** : Nom donné au jeune poisson depuis la larve jusqu'à un poids de quelques grammes.

**Alevinier** : Etang destiné à l'élevage des alevins. Ce terme désigne également un étang d'alevinage.

**Aquaculture** : Elevage d'organismes aquatiques, tels que poissons, crustacés, mollusques et végétaux dans des conditions contrôlées ou semi-contrôlées par l'homme, par opposition à d'autres formes d'exploitation aquatique telles que les pêches de capture.

**Bac à filet** : Il est comme le bac à tri mais les séparations sont faites avec les mailles différentes pour calibrer le poisson.

**Bac de tri** : C'est un récipient ou une table pour trier ou séparer les poissons en fonction de leur taille ou de leur poids ou espèce.

**Compostière d'étang** : Ouvrage aménagé à l'intérieur de l'étang dans lequel sont déposés matières végétales et autres détritiques dans le but de fertiliser l'étang.

**Débarcadère** : Prolongement de côte dans un port non aménagé pour permettre l'accostage des grandes pirogues.

**Ecloserie** : Établissement spécialisé dans la reproduction artificielle des poissons et assurant la fourniture d'alevins.

**Etang** : C'est une surface en eau peu profonde, naturelle ou généralement artificielle à écoulement quasi nul.

**Ferme aquacole** : Exploitation aquacole constituée de terres ou des zones d'eau sur lesquelles sont construits ou non des bâtiments et abritent des équipements servant à l'exploitation aquacole. La notion de site est fondamentale dans la définition d'une ferme aquacole. De ce fait, une ferme aquacole peut contenir des étangs créés dans des sites différents à condition qu'ils appartiennent à un même propriétaire et utilisent les mêmes moyens de production.

**Flottille** : En matière de pêche, on entend par flottille ou flotte, l'ensemble des embarcations (pirogues ou bateaux) servant à la pratique des activités de pêche.

**Halieutique** : Science de l'exploitation des ressources vivantes aquatiques.

**Ménage aquacole** : Un ménage est dit ménage aquacole si un de ses membres au moins pratique l'aquaculture, à titre d'activité principale ou secondaire pour son propre compte et non en tant que salarié aquacole.

**Pêche artisanale** : Capture, c'est à dire la chasse, la collecte et le ramassage d'animaux aquatiques vivants (essentiellement des poissons, mollusques et crustacés) et également le ramassage des plantes provenant des eaux marines, côtières ou intérieures, propres à la consommation humaine et à d'autres usages, soit à la main, soit de manière plus courante à l'aide de matériel de pêche comme les filets, les lignes et les pièges fixes.

**Pêche continentale** : Activité visant à capturer des poissons et d'autres organismes aquatiques dans les eaux continentales (fleuves, lacs, lagune, etc.).

**Pêche maritime** : Activité visant à capturer des poissons et d'autres organismes aquatiques dans les eaux marines.

**Pisciculture intensive** : Elevage de poisson où l'eau et l'alimentation sont totalement contrôlées par l'homme. Dans ce cas, la densité est élevée et rendement est important.

**Pisciculture semi-intensive** : Elevage de poissons avec apport d'un supplément de nourriture généralement constitué des sous-produits agricoles, de restes de cuisine ou de fertilisants pour stimuler les planctons.

**Pisciculture extensive** : Elevage de poisson sans fertilisants ni apports de nourriture et visant au maintien d'un équilibre écologique naturel et stable, mais dirigé au profit de l'homme.

**Production halieutique** : Quantité de poissons, de crustacés et de mollusques issus de la pêche et de l'aquaculture.

**Vidange de l'étang :** C'est l'ensemble des opérations visant à vider une retenue d'eau ou un étang pour la récolte des poissons.

## **Forêts**

**Agroforesterie :** Pratique culturale utilisant les capacités de certaines espèces d'arbres à contribuer à l'amélioration des productions des cultures. Il s'agit en général de fonctions de protection des cultures (brise vent, haie), d'amélioration des sols (drainage, défense contre l'érosion) ou d'association permettant d'améliorer la fertilité du sol.

**Aménagement forestier :** L'aménagement des forêts et de la faune sauvage consiste à valoriser et à conserver les écosystèmes forestiers et les ressources fauniques en vue de leur exploitation rationnelle et durable. **En d'autres termes** c'est la planification rationnelle de la gestion d'un massif forestier.

**Arbre :** Un arbre est une plante ligneuse terrestre comportant un tronc sur lequel s'insèrent des branches ramifiées portant le feuillage dont l'ensemble forme le houppier, appelé aussi couronne.

**Bille de bois :** Une bille est un tronçon découpé dans une grume de bois.

**Billon :** Un billon (ou rondin) est une section d'une bille.

**Bois :** Le **bois** est la matière ligneuse qui prend part à la composition d'un arbre ou d'une plante ligneuse. Il est constitué par un tissu végétal formant la plus grande partie du tronc des plantes ligneuses. Le **bois** assure, chez l'arbre et la plante, le rôle de conduction de la sève brute des racines jusqu'aux feuilles et le rôle de soutien mécanique de l'arbre ou de l'arbuste.

**Concession Forestière sous Aménagement Durable (CFAD) :** La Concession Forestière sous Aménagement Durable, en abrégé CFAD, est un permis attribué à toute personne physique ou morale pour l'exploitation du domaine forestier permanent de production avec obligation d'aménagement et de transformation locale. La superficie d'une CFAD varie de 50.000 à 200.000 hectares.

**Exploitation forestière :** Elle fait référence à toutes les activités liées au prélèvement, à la collecte et à la cueillette des produits de la forêt, y compris la transformation, le reboisement, la régénération et la sylviculture.

**Forêts :** Les forêts sont des terres de plus de 0,5 ha avec des arbres de plus de 5 mètres (m) de hauteur et un couvert arboré supérieur à 10%, ou des arbres capables d'atteindre ces seuils in situ. Cela comprend à la fois les forêts naturelles et plantées ainsi que les routes forestières, les pare-feu et autres petits espaces ouverts, aussi bien que les zones qui n'ont temporairement plus d'arbres (en raison de coupes à blanc dans le cadre de la pratique de la gestion forestière, de cultures itinérantes abandonnées ou de catastrophes naturelles) mais qui devraient redevenir des forêts dans les cinq ans (dans des cas exceptionnels, les conditions locales peuvent justifier l'utilisation d'un délai plus long). Les brise-vent, les haies vives et les couloirs d'arbres d'une superficie de plus de 0,5 ha et d'une largeur de plus de 20 m sont inclus. Les pépinières d'arbres forestiers qui font partie intégrante de la forêt doivent être incluses.

**Forêt classée :** Espace forestier défini et délimité comme tel, conformément à un texte législatif ou réglementaire, de façon à lui donner la protection légale nécessaire.

**Forêt communautaire (FC) :** La forêt communautaire est une portion du domaine forestier rural affectée à une communauté villageoise en vue de mener des activités ou d'entreprendre des processus dynamiques pour une gestion durable des ressources naturelles à partir d'un plan de gestion simplifié. Tous les revenus générés par toutes les activités menées dans la forêt communautaire sont la propriété de la communauté.

**Forêt sacrée :** Espace boisé réservé à l'expression culturelle d'une communauté donnée et dont l'accès et la gestion sont réglementés.

**Grume de bois :** Une grume est le tronc (ou une section de tronc) d'un arbre d'assez gros volume, abattu et ébranché (sans les branches), recouvert ou non de son écorce et destiné à l'industrie du sciage.

**Permis forestier :** C'est un espace forestier concédé à une personne morale ou physique en vue de l'exploitation du bois d'œuvre.

**Permis forestier Associé :** Le Permis Forestier Associé, en abrégé PFA est une portion du domaine forestier permanent de production attribué exclusivement aux seuls nationaux. Il est délivré pour l'exploitation du bois d'œuvre uniquement. La superficie d'un PFA ne peut être supérieure à 15.000 hectares lorsqu'il est intégré dans une CFAD et 50.000 hectares lorsqu'il fait l'objet d'un aménagement par le titulaire.

**Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) :** On entend par produits forestiers non ligneux l'ensemble des végétaux non ligneux ainsi que les ressources génétiques, fauniques et halieutiques tirées de la forêt (arbres, champignons, animaux, oiseaux, plantes etc.).

**Sylviculture :** Culture des espèces végétales ligneuses.

**Reboisement :** Le **reboisement** est une opération qui consiste à créer des zones boisées ou des forêts qui ont été supprimées par coupe rase (ou « coupe à blanc ») ou détruites par différentes causes dans le passé (surexploitation, incendie de forêt, surpâturage, guerre...).

**Unité Forestière d'Aménagement :** L'Unité Forestière d'Aménagement est une entité géographique territoriale du domaine forestier permanent de l'Etat pour l'exploitation et la gestion durable des ressources forestières.

**Terres boisées :** Les terres boisées sont des terres de plus de 0,5 ha avec : i) des arbres de plus de 5 m de hauteur et un couvert arboré de 5 à 10%, ou des arbres capables d'atteindre ces seuils in situ ; ou ii) des arbres ne pouvant atteindre une hauteur de 5 m in situ mais avec un couvert arboré supérieur à 10% (par exemple, les mangroves des zones arides); ou iii) un couvert mixte d'arbustes, de buissons et d'arbres de plus de 10%.

**Unité Forestière de Gestion :** L'Unité Forestière de Gestion est une subdivision de l'Unité Forestière d'Aménagement.

## Concepts et définitions transversaux

**Activité économique** : C'est l'ensemble des actions que doit accomplir la population humaine afin de satisfaire ses besoins grâce à la production des biens et des services.

**Activité principale** : L'activité principale d'un individu est celle qui occupe l'essentiel de son temps ou celle qui lui procure le plus de revenus.

**Année de référence du recensement** : Période de douze (12) mois, soit une année civile ou une campagne agricole, qui englobe généralement les différentes dates ou périodes de référence pour la collecte des rubriques du recensement.

**Autoconsommation** : Partie de la production d'un ménage destinée à sa propre consommation ; consommation que fait un ménage de sa production.

**Base de sondage** : Moyens par lesquels toutes les unités rentrant dans le champ d'application sont identifiées pour une enquête par sondage.

**Canton/groupement** : Le canton/groupement désigne une unité de commandement traditionnel ayant à sa tête un chef de premier ou de deuxième degré, et qui est une unité intermédiaire entre un arrondissement/district et une chefferie de troisième degré (village ou quartier).

**CAPI (Computer Assisted Personal Interview)**: Méthode d'interview dans laquelle le recenseur enregistre les réponses à l'aide d'un questionnaire électronique sur des appareils mobiles tels que les assistants numériques personnels, tablettes, ordinateurs portables ou Smartphones.

**Carte** : Une carte est une représentation sous forme graphique d'une image ou d'un paysage réel à une échelle réduite. Dans le cadre du recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage (RGA), la carte de la zone de vulgarisation représente une portion du territoire comportant des détails permettant à l'agent enquêteur ou l'agent recenseur de se repérer sur le terrain. La carte est donc une représentation, un dessin, un document visuel.

**Cartographie** : La cartographie est l'art ou la technique de construction des cartes. La cartographie du RGA a pour objet le découpage du territoire national en secteurs de dénombrement.

**Chef de ménage** : Personne de référence d'un ménage reconnue comme telle par les autres membres.

**Commune** : Entité territoriale de base constituée de villages, des quartiers et d'habitations.

**Concession** : Ensemble de cases, bâtiments ou autres constructions à usage d'habitation localisée dans une même enceinte. La concession est matérialisée physiquement ou non par une clôture et abrite un ou plusieurs ménages.

**Coordonnées géographiques** : Ce sont des données (Longitude, Latitude et Altitude) qui caractérisent une position sur le globe terrestre. Elles sont obtenues par GPS incorporé sur tablette ou par GPS manuel.

**Dénombrement exhaustif** : Collecte de données auprès de toutes les unités, et non auprès d'un échantillon d'unités.

**Dénombrement par sondage** : Collecte auprès d'une partie de la population qui représente statistiquement cette population.

**Département** : Le département est l'unité territoriale immédiatement inférieure à la province ; le pays en compte 48.

**Enquêteur** : Personne chargée de mener la collecte des données sur le terrain. Dans le cas du RGA, on l'appelle agent recenseur.

**Etablissement sanitaire** : Structure offrant des soins médicaux.

**Etablissement scolaire** : Désigne toutes les structures d'enseignement maternel, primaire secondaire et même supérieur.

**Genre** : Il se réfère non pas au sexe mais aux relations qui existent entre les deux sexes (hommes femmes). Il n'est pas déterminé biologiquement comme étant le résultat de caractéristiques masculines ou féminines ; c'est un facteur social. Il est le centre de l'organisation des sociétés et régit souvent le processus de production, de reproduction, de consommation et de distribution.

**GPS (Global Positioning System)** : Système qui permet de trouver la position géographique d'un point à la surface de la terre par sa longitude et sa latitude. Le GPS permet de géo-référencer l'exploitation, le ménage et les terres dans les zones administratives appropriées. Les appareils GPS permettent également de mesurer la superficie des terres beaucoup plus rapidement que les traditionnelles méthodes de mesure objective.

**Hameau/campement** : Localité ou ensemble d'habitations, plus importante qu'une ferme, située en dehors d'un village ou d'une ville dont elle dépend administrativement.

**Localité** : Groupe d'habitations, délimité dans l'espace et généralement identifié par un nom reconnu par les populations qui y vivent et les populations des villages voisins. Selon l'Administration territoriale, une localité est rattachée à un village. Ainsi, sont assimilés à des localités, les hameaux, les campements d'agriculteurs, de pêcheurs, d'éleveurs et les habitations isolées.

**Marché bord champ** : Ce sont des opérations de vente des produits agricoles ou d'élevage qui s'effectuent entre producteurs et acheteurs des produits agricoles ou d'élevage aux abords de leurs lieux de production.

**Membre du ménage** : C'est une personne qui vit habituellement dans le ménage. Il est résident s'il y vit depuis au moins 6 mois ou qui vient d'arriver avec l'intention d'y rester plus de 6 mois. Il n'est pas résident s'il doit quitter le ménage avant 6 mois.

**Ménage** : Le concept de ménage est défini en fonction de la manière dont les personnes pourvoient, individuellement ou en groupe, à leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux. Un ménage peut être soit (a) un ménage composé d'une seule personne, c'est-à-dire, une personne qui pourvoit à ses propres besoins alimentaires et autres besoins vitaux sans s'associer avec d'autres personnes pour former un ménage multiple, soit (b) un ménage multiple, c'est-à-dire un groupe de deux ou plusieurs personnes vivant ensemble, qui pourvoient en commun à leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux. Les membres du groupe peuvent dans une mesure variable mettre leurs revenus en commun et avoir un budget unique ; le groupe peut se composer, soit de personnes apparentées, soit de personnes non apparentées, soit de personnes appartenant à l'une et l'autre catégorie. Habituellement, les membres d'un même ménage vivent sous le même toit ou dans la même concession.

**Ménage agricole** : Un ménage est dit agricole si au moins un de ses membres pratique l'agriculture au sens large pour son propre compte ou pour le compte du ménage et non en tant que salarié agricole que ce soit à titre d'activité principale ou à titre secondaire. Dans le cadre du RGA, on parle d'agriculture au sens large si l'une au moins des activités suivantes est pratiquée :

**Milieu urbain** : Espace géographique ou administratif régi par une commune.

**Milieu rural** : Il s'oppose aux concepts de ville, d'agglomération ou de milieu urbain.

**Module de base du recensement** : Collection principale du recensement de l'agriculture obtenue selon l'approche modulaire, réalisée sur la base d'un dénombrement exhaustif pour fournir les données structurelles clés.

**Module complémentaire du recensement :** Module fondé sur un sondage (échantillon) réalisé selon l'approche modulaire à partir des données du module de base du recensement pour fournir davantage de données détaillées.

**Organisation Professionnelle Agricole (OPA) :** Selon la loi 023/2008 du 10 décembre 2008, les intervenants dans le domaine de l'Agriculture peuvent s'organiser en organisations agricoles et para agricoles sous forme d'associations, de groupements à vocation coopérative (GVC), de GIE, de syndicats, d'organisations professionnelles de production, de transformation, de commercialisation, de distribution, ou tout autre groupement. C'est donc tous ces regroupements qu'on peut mettre sous le vocable Organisations Professionnelles Agricoles (OPA).

**PAPI (Paper and Pen Interview) :** Méthode d'entretien traditionnelle selon laquelle les enquêteurs interrogent les répondants et les données sont collectées par les enquêteurs à l'aide de questionnaires papier.

**Population :** Ensemble des individus qui habitent un lieu ou un milieu donné.

**Programme de tabulation :** Pour un recensement agricole, c'est un ensemble des tableaux statistiques préparés pour présenter les principaux résultats du recensement.

**Quartier :** Subdivision d'une ville ou d'un village ou d'un hameau dirigé par un chef traditionnel ou non. Le quartier est identifié par son nom officiel. Il peut être lui-même subdivisé en blocs.

**Questionnaire :** Support utilisé dans les enquêtes statistiques pour recueillir l'information.

**Recensement :** Opération statistique reposant sur le dénombrement de toutes les unités (les opérations reposant sur de grands échantillons sont parfois aussi appelées recensements).

**Recensement de l'agriculture :** Opération statistique de collecte, de traitement et de diffusion des données sur la structure de l'Agriculture, couvrant l'ensemble ou une partie importante d'un pays.

**Sécurité alimentaire :** La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.

## ANNEXE 2 : LISTE DU PERSONNEL AYANT PARTICIPE AU RGA

### A21 Personnel national

Nom (s) et Prénom (s)	Fonction officielle	Fonction dans le RGA
<b>Comité de pilotage</b>		
MAGANGA MOUSSAVOU Biendi	Ministre de l'Agriculture	
ROBOTY Nicole Janine Lydie épouse MBOU	Ministre de l'Economie	
<b>Comité technique</b>		
EBANG-EBANG Prosper	Directeur Général de la Statistique	Directeur National RGA
OUSSOU Max Auguste	Directeur Général de l'Agriculture	Directeur National Adjoint RGA
<b>Coordination nationale</b>		
MENDAME MVE Wilfried	Chargé d'Etudes DGS	Coordonnateur National
ASSOUMOU Lucien	Directeur Central des Statistiques MINAGRI	Coordonnateur National Adjoint
<b>Bureau Central du RGA</b>		
BOUBENDJA KOUNGANA Gaël		Chef de Section Méthodologie et Analyse
OKOME ZUE Bernadette		Chef de Section Adjoint Méthodologie et Analyse
MENGUE Thierry		Cadre Section Méthodologie et Analyse
GOMES Eddie Fortuné		Cadre Section Méthodologie et Analyse
ENGONE NDONG Jean Lumière		Cadre Section Méthodologie et Analyse
BOUANGA IMENGUET Estelle		Cadre Section Méthodologie et Analyse
MBOUSSA BONNET Justin de Dieu		Cadre Section Méthodologie et Analyse
MOHAMEDOU Hassan		Cadre Section Méthodologie et Analyse
ANGUEZOMO Clarisse		Cadre Section Méthodologie et Analyse
BIBANG BI ESSONO Fidèle		Chef de Section Cartographie et Collecte
BOUNGOINDZI NYANGUI Mireille		Chef de Section adjoint Cartographie et Collecte

MOUGOUSSI Jean Bernard		Cadre Section Cartographie et Collecte
ESSONO MENDAME Clément		Cadre Section Cartographie et Collecte
NZE Emeline Claudia		Cadre Section Cartographie et Collecte
ASSEKO NDO Georges		Cadre Section Cartographie et Collecte
MBOUMBA NDJANA Wynnie Epse EYEGHE OBIANG		Chef de Section Gestion des Applications
NGUEMA NGUI Rodrigue		Chef de section adjoint Gestion des Applications
MVE ONA Lilian		Cadre Section Gestion des Applications Informatiques
MIYAKOU Charlène		Cadre Section Gestion des Applications Informatiques
OBAME Perky		Cadre Section Gestion des Applications Informatiques
MAGANGA MBADINGA Noeline		Chef de Section Administration et Finances
OGOULA OGARI Prescilia		Chef de Section Adjoint Administration et Finances
ASSOUMOU Claude Irma		Chef de Section Communication
NSITA NANI Alain		Chef de Section Adjoint Communication
BAGNADI Diane		Cadre Section Communication
ETOME Patricia		Cadre Section Communication
NGUEMA Gloria		Cadre Section Communication
ADA MVE Audrey		Cadre Section Communication
MOUBELE Alain		Cadre Section Communication
MOUNGUENGUI Brice		Cadre Section Communication
MUSUNDA NKOLO		Cadre Section Communication
<b>Supervision dans les Provinces</b>		
<b>ESTUAIRE</b>		

BOUNGOINDZI NYANGUI Mireille		Superviseur de collecte
ALLENÉYI Constance Reliques épouse NDONG ESSANGUI		Superviseur d'application
MBOUMBA NDJANA Ep. EYEGHIE OBIANG Wynnie Charlene Gisèle		
NGUEMA NGUI Rodrigue		
ANGUE OMVA Marjolaine Pétronie		
BIBANG BI ESSONO Sandrine née FOMENE		Superviseur d'application assistant
ABEME EVOVOE Terrence Michelle		
MINTO'OKWO Marie Blanche		
ANDEME NDONG Rose		
ANOMANDE Emilie Cassandra		
EKORO Diane		
MBA Catherine Marie Josée épouse NIANG MPENDAGA		
TESSET René Jacques		
NYANGONE MENDOME Audrey Géraldine		
MAKITA LEGALA Sandrine		
EVOUNG AZIZET Hycinth Florine		
<b>HAUT-OGOOUE</b>		
BOUBENDJA KOUNGANA Gaël		Superviseur d'application
NZE Claudia Emeline		
MOHAMEDOU Hassan		
EDOU ABAGA Blanchard		
BOUANGA IMENGUET Estelle		Superviseur de collecte
MOUSSINGA BALIKPO Fidèle		Superviseur d'application assistant
MOUSSAVOU Emma Judicaëlle		
MOUSSAVOU DIKAMBI Genistla Marjolaine		
<b>MOYEN-OGOOUE</b>		
NZAOU Marius Trésor		Superviseur de collecte
MVE ONA Ulrick Lilyan		Superviseur d'application

MEDZO M'OBAME Antoine		
AVOMO OLLOMO Germaine		Superviseur d'application assistant
MADOUNGOU PENDI Ulriche Cédrin		
<b>NGOUNIE</b>		
ESSONE BEYEME Janvier		Superviseur de collecte
OKOME ZUE Bernadette		Superviseur d'application
NZAMBA NZAMBA MOUTY Guy		
EKOMY HOUNGA Mahougnon Ludovic		
NYAMA Abel		Superviseur d'application assistant
<b>NYANGA</b>		
ASSEKO NDO Georges		Superviseur de collecte
OBAME MVE Perky Wilfried		Superviseur d'application
ENDAMANE NDONG Jean Lilian		
MAKAYA Bertrand		Superviseur d'application assistant
GONDET MANGENGA Jamal Romy Randy		
MOUTY MOUTY Armand Lesly		
<b>OGOUE-IVINDO</b>		
MBOUSSA BONNET Justin de Dieu		Superviseur de collecte
MIYAKOU TCHIVOUNDA Charlene Ariane		Superviseur d'application
ESSONO MENDAME Clément		
ASSOUMOU NDONG Moïse		Superviseur d'application assistant
EDZANG ZOGO Rodrigue		
<b>OGOUE-LOLO</b>		
BIBANG BI ESSONO Fidèle		Superviseur d'application
NDONG MEYO Patrick Aimé		
OBIANG NDONG Glissant		Superviseurs d'application assistants
BANDOUNKOU épouse NGOMA Sylfride Armelle		
ANGUEZOMO Clarisse		Superviseur de collecte
<b>OGOUE-MARITIME</b>		
AUGOULA AVOUNGOU Hans Kenneth		Superviseur de collecte

GOMES Eddie Fortuné		Superviseur d'application
IGONDJO Danielle Prisca		
ABA ESSONO Kristin Landry		Superviseurs assistants
BISSELO MBEMBO Béranger		
<b>WOLEU-NTEM</b>		
EWONG WOGA Désiré		Superviseur de collecte
EBI MINKO Théophile		Superviseurs d'applications
NSOME METOULOU Paulin		
MOUGOUSSI Jean Bernard		
ENGONE NDONG Jean Lumière		
BIVEGHE Thomas Daquin		
ABESSOLO MINKO Gustave Larcel		Superviseurs assistants
DIVANDA LEGALA Carine		
MIKWE ENEME Audrey		
NYANGONE MENGUE Anaïs Elphie		

## A22 Personnel international

Prénom (s) et Nom (s)	Fonction officielle	Fonction dans le RGA
Helder MUTEIA	Coordonnateur du Bureau Sous régional de la FAO pour l'Afrique Centrale et Représentant de la FAO au Gabon	Représentant de la FAO au Gabon
Paul N'GOMA-KIMBATSA	Statisticien-Economiste, FAO, Bureau Régional pour l'Afrique (Accra)	Lead Technical Officer (LTO)
Eloi OUEDRAOGO	Statisticien-Economiste, FAO, ESS (Rome)	Alternate Lead Technical Officer
Silvia SAN MARCO	Spécialiste en communication, FAO PSPF (Rome)	Communication Officer
Huguette BILOHO ESSONO	Assistante au Programme, FAOSFC	Assistante au Programme FAO, (Gabon, Libreville)
Michel NGANDJI	Field Programme Support and Monitoring Officer, FAOSFC	Field Programme Support and Monitoring Officer, FAO, (Gabon, Libreville)

Anicet MAGANGA	National Administrative. & Finance Officer, FAOSFC	National Administrative. & Finance Officer, FAO, (Gabon, Libreville)
Lionel KINADJIAN	Fishery Officer, FAOSFC	Fishery Officer, FAO, (Gabon, Libreville)
Félicite NDONG NTOMA	Administrative Assistant, FAOSFC	Administrative Assistant, FAO, (Gabon, Libreville)
Tania BOUYI	Assistante Administrative des Ressources Humaines, FAOSFC	Assistante Administrative des Ressources Humaines, FAO, (Gabon, Libreville)
Johnnie MAMBANGUI	Assistante Administrative au Programme Gabon, FAOSFC	Assistante Administrative au Programme, FAO, (Gabon, Libreville)
Laetitia MALONGA	Assistante Administrative des Voyages, FAOSFC	Assistante Administrative des Voyages, FAO, (Gabon, Libreville)
Mahady Mamadou FOFANA	Ingénieur de la Statistique, consultant indépendant (Bamako)	Consultant international statisticien
Mbassa MBAYE	Consultant statisticien informaticien, Directeur du Bureau d'études Groupe SYSCOM (Dakar)	Consultant international informaticien
Patrice ETONG-OVENG	Spécialiste en communication, FAO, Gabon	Consultant national en communication RGA, FAO, (Gabon, Libreville)

### A23 Personnel CNTIPPEE

Prénom (s) et Nom (s)	Fonction officielle
Michel Auguste BUSSAMBA	Secrétaire Permanent
Jean Pierre BOUSSOUGOU	Secrétaire Permanent par intérim
Jean Nestor NGUEMA	Chef de Projet Développement de la Statistique
Marc Fabrice MBONGO	Responsable Passation des Marchés
Elodie MADJINO NGUEMA	Comptable Adjoint
Nathalie DJOMBIKENGUE	Assistante de direction



Ministère de l'agriculture,  
de l'Elevage, de la Pêche et de  
l'Alimentation

Ministère de l'Economie  
et de la Relance